

Rapport d'activité

MSA Franche-Comté

2021



franchecomte.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Édito

La crise sanitaire nous aura encore accompagnés toute l'année. Mais à la différence de 2020, nous avons pu nous réunir en présentiel pour notre Assemblée générale, pour plusieurs Conseils d'administration, pour nos Comités départementaux et plusieurs échelons locaux.

Notre organisation de crise s'est muée en une organisation pérenne faisant face aux situations les plus diverses. Nos assurés ont poursuivi leur appropriation des téléservices MSA. Les déplacements se sont réduits, comme les courriers au profit des mails, pour lesquels nos assurés ont obtenu une réponse sous 48 heures et au profit des appels téléphoniques avec un taux de réponse de 96,26% pour 106 000 appels enregistrés, taux fort éloigné de celui de 2019 qui était catastrophique. Les rendez-vous pris par nos assurés se sont majoritairement réalisés en ligne avec nos salariés, sans risque sanitaire et sans déplacement (près de 4 000 RDV) pour moins de 1 000 RDV dans nos accueils. Les rendez-vous et rencontres avec les travailleurs sociaux, les conseillers en protection sociale ou en prévention, les médecins ou les infirmières, se sont poursuivis en respectant les gestes barrière.

A contrario de cette évolution rapide et profonde de la relation avec les adhérents, la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre Tutelles et CCMSA a été lente, posant dans notre gestion quotidienne, plus de difficultés que les différents variants de la pandémie. Au final, elle ne sera signée qu'en 2022, avec des avancées significatives sur le financement de notre Action Sanitaire et Sociale ou de notre prévention, avec des objectifs de réduction des dépenses en matière de fonctionnement décorrélés de la réalité des hausses de l'énergie, des matières premières, des frais d'affranchissement... et avec la poursuite de la réduction de nos moyens humains (750 à l'échelle de l'Institution). A notre niveau, ce sont 19 postes de moins en 5 ans, notre effectif global s'approchant en 2025 de 200, contre un peu plus de 300 pour mémoire en 2010.

Nous tenons à souligner la qualité du dialogue de gestion avec la direction de la CCMSA, qui a permis une moindre érosion de notre effectif par rapport aux efforts des COG précédentes, et la prise en considération de nos spécificités « petite caisse intervenant sur 4 départements et portant des activités mutualisées pour le compte des assurés de Bourgogne et de Franche-Comté dans le domaine de la santé (IJ-AT) et celui des cotisations non-salariées ».

En matière d'indicateurs de qualité et de performance, nous avons le plaisir de partager avec l'ensemble du personnel et des administrateurs, notre fierté et satisfaction de constater que tous nos indicateurs des tableaux de bord concernant la « marche des activités » portés par la MSA de Franche-Comté en matière de production comme de relation avec les assurés ont été positifs en 2021. Pour les indicateurs nous concernant mais portés par notre partenaire, il faut encore souligner les excellents résultats en matière de cotisations salariales, les efforts en famille dans une conjoncture défavorable, et malheureusement les difficultés persistantes dans les délais de liquidation des retraites. Enfin, il convient de signaler l'important effort de notre caisse pour renforcer les brigades sanitaires portées par les CPAM du périmètre de la Franche-Comté, qui expliquent notre déficit en Santé Sécurité au Travail avec une centaine de mois de CDD mis à disposition.

Comme vous pouvez le constater, la MSA de Franche-Comté, malgré les conditions sanitaires et la négociation de la COG, aura tout fait pour accompagner ses assurés dans les meilleures conditions durant l'année 2021.



*Sylvain Charles,
Président*

*Jean-Marie Boulec,
Directeur général*



Sommaire

1

Qui sommes-nous ?

Carte d'identité de la MSA	6
L'année 2021 en chiffres	9
Un mot sur le guichet unique	11

2

Que faisons-nous ?

L'offre de protection sociale	13
• Santé	
• Retraite et Invalidité	
• Famille, Solidarité et Logement	
• Cotisations et recouvrement	
L'offre d'accompagnement	18
• La Prévention Santé	
• L'action Sanitaire et Sociale	
• Prévention des Risques Professionnels	
• La Santé au Travail	

3

Une MSA performante

Contrôle interne & gestion du risque	32
Ressources Humaines	36
La force d'un réseau mutualiste	39

4

Comment nous contacter ?

Missions relations adhérents	44
L'offre en ligne	46
L'offre de proximité	50



Qui sommes-nous ?

Carte d'identité de la MSA

Comité de Direction



Jean-Marie BOULEC
Direction générale



Besançon
Siège social



Amélie COLOMB
Direction de la Santé, la
Prévention, les Ressources
Humaines et l'ASEPT (1)



Fabrice CHARTIER
Direction Cotisations NS,
SAJIR et PREVICOM (2)



Raphaël REMONNAY
Direction Solidarité,
Relation Adhérents et
Offre de Services



Dominique MAUCOTEL
Direction Comptable et
Financière, Informatique et
Moyens Généraux



Dr Didier MENU
Direction des Affaires
Médicales



Dr Jean-Pierre VALÉRA
Direction de la Santé
Sécurité au Travail

(1) Association Santé Education et Prévention sur les Territoires

(2) SAJIR - Service des Affaires Juridiques Inspection Recouvrement.

PREVICOM - Prévention des risques professionnels Vie Institutionnelle Communication

Conseil d'Administration 2020 • 2025

Il est composé de 30 administrateurs : 27 élus parmi les délégués cantonaux et 3 représentants de l'UDAF, soit 10 administrateurs issus de chaque département (25, 39, 70 et 90) désignés pour 5 ans. Le Conseil définit notamment la politique de la MSA en Action Sanitaire et Sociale, prévention, offre de services, aide aux adhérents en difficultés... et contribue à la mise en oeuvre des politiques sociales.



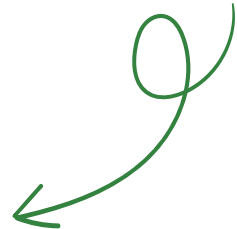
PRÉSIDENT

Sylvain CHARLES
COLLÈGE 3



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Bernard LAUCOU
COLLÈGE 2



1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE

3 membres

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES



Sylvia MERCIER
PRÉSIDENTE DU CPSS*
LES PREMIERS SAPINS (25)



Emmanuel FAIVRE
VICE-PRÉSIDENT
VERGES (39)



Jean-Pierre GURTNER-RAVIOT
PRÉSIDENT DU CPSS*
LEVER (25)



Sylvain VERNIER
VICE-PRÉSIDENT
FOUGEROLLES ST WILBERT (70)



Monique MARION
PRÉSIDENTE DU CPSS*
BOLANDOZ (25)



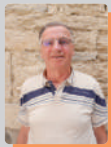
Isabelle DAUPHIN
VICE-PRÉSIDENTE COLLÈGE 3
CHARMAUVILLERS (25)



Gilles DUQUET
PRÉSIDENT CD 39
LONG LE SAUNIER (39)



Jean DROUHARD
VICE-PRÉSIDENT
VILLERS LE SEC (70)
COLLÈGE 2



Claude MONNIER
PRÉSIDENT DU CPSS*
CROIX (90)



Rachel SAPOLIN
PRÉSIDENTE CD 70/90
ANGREY (70)



Maryvonne GAUTHIER
PRÉSIDENTE CD 25
ARC SOUS OISON (25)



Pascale BERGER
BESANÇON (25)



Christine YODER
LURE (70)



Benoît PETON
VESOUL (70)



Christian GERARD
LONG LE SAUNIER (39)



Maurice COURTEBRAS
COURMIÈRE (25)
COLLÈGE 2



Christian COLIN
CHAUX SUR CHAMPAGNY (39)
COLLÈGE 1



Charles STORTZ
DAMPRIEUX (25)



Cédric BONGAIN
RAHON (39)



Philippe GROSPERRIN
L'ÉTOILE (39)



Pascal BENOIT
ALÈZE (39)



Pierre ROBERGET
ARBOIS (39)



Stéphane PETITE
BESANÇON CEDEX (25)



Gérard MUSARD
CITEY (70)



Pascal PERNET
LA LOÛVE (39)



Jean-Marie DE LAMBERTIERIE DE VILLANTROYS (39)



Laurence COMBROUSSE
SOMMERY CHARENTENAY (70)



Damien VIVOT
LA BOSSE (25)

Afin de préparer ses décisions, le Conseil d'administration se réunit en Comités ou Commissions spécialisés par domaine d'intervention de la MSA. Chacun d'eux est composé d'administrateurs préparant les travaux du Conseil d'administration :

- Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS)
- Comité de Protection Sociale des Saliés (CPSS)
- Comité de Protection Sociale des Non Saliés (CPSNS)
- Commission de la Vie Mutualiste (CVM)
- Commission Recours Amiable (CRA)

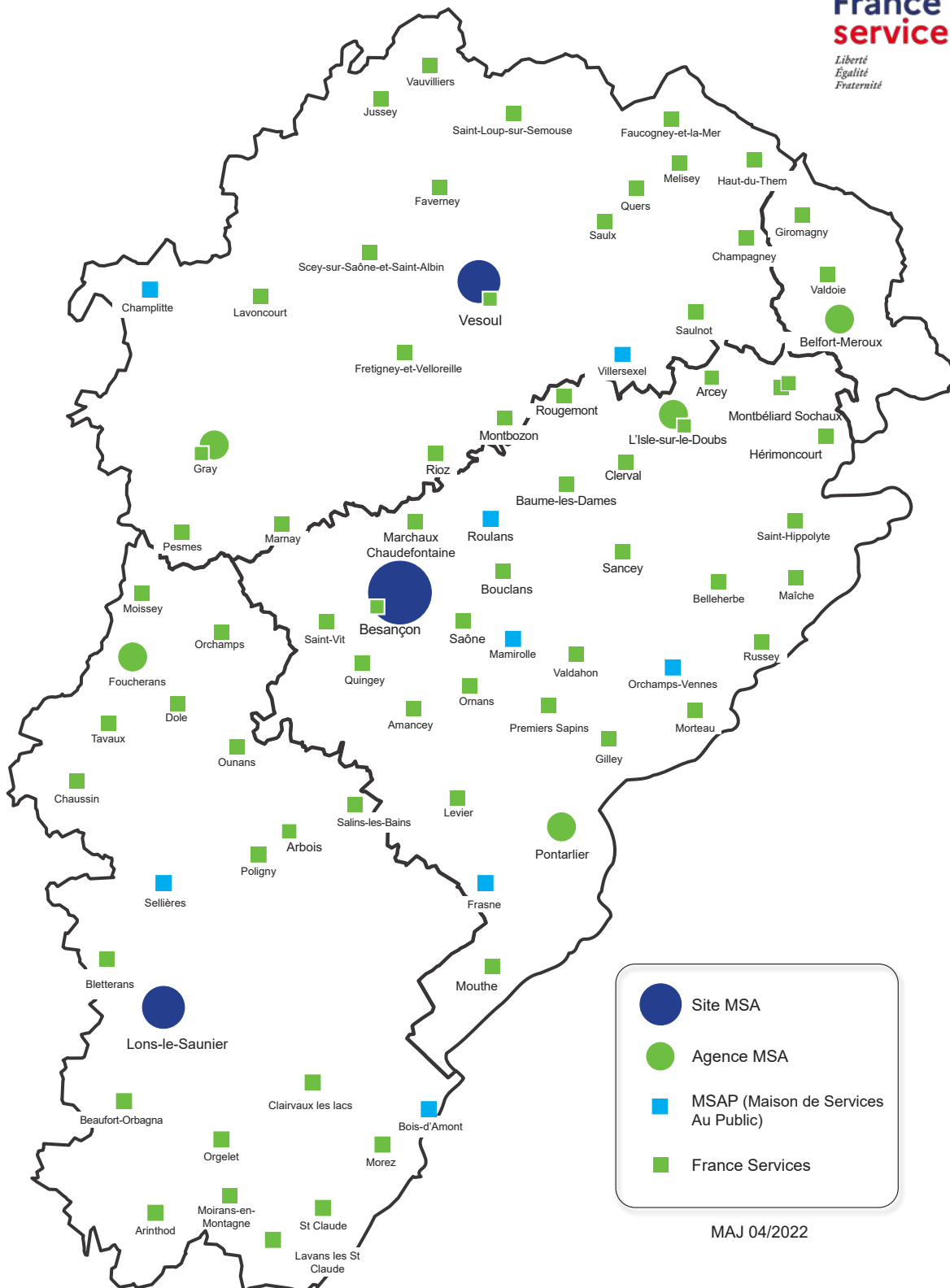
Il existe par ailleurs, un Comité Départemental, composé des 10 administrateurs et des responsables et adjoints des échelons locaux du département. Il relaie les politiques du Conseil d'administration au plan local, fait connaître les besoins locaux et met en oeuvre des actions sur les territoires.

Carte des sites, agences et MSAP/France Services en Franche-Comté

5 agences

236,5 salariés (Equivalents Temps Plein)

323 élus au service des adhérents



MAJ 04/2022

L'année 2021 en chiffres

Nos adhérents : actifs - retraités - ayants droits

105 019
adhérents total



60 815
salariés



44 204
non-salariés



Soit 9 %
de la population Franc-Comtoise



Familles, logement et solidarité

Bénéficiaires de prestations familiales, logement, solidarité et/ou liées au handicap

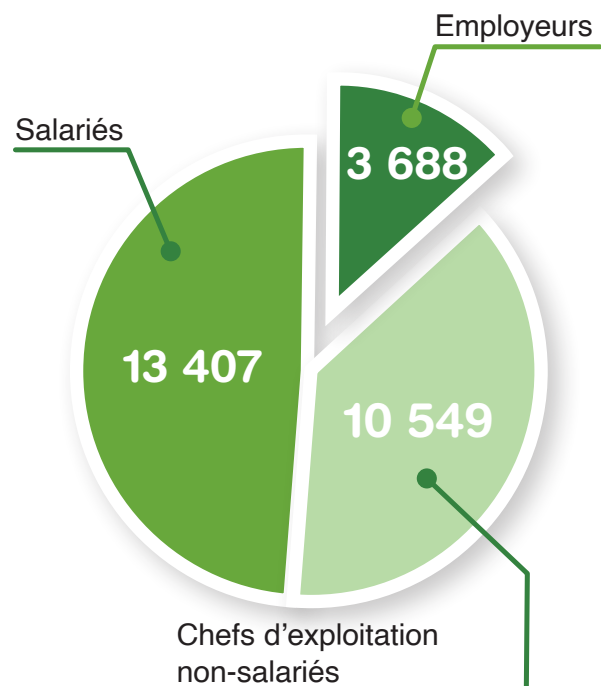


7 212
Familles



8 793
Enfants

Actifs et entreprises



Ce qui représente 25,5 % de l'ensemble de la population affiliée à la MSA Franche-Comté

Assurés maladie



58 627

personnes protégées au régime agricole, assurés et ayants droits

1 488 468

feuilles de soins reçues (papier et électronique)



1 879

déclarations d'accidents du travail (salariés et non-salariés)

Retraités agricoles

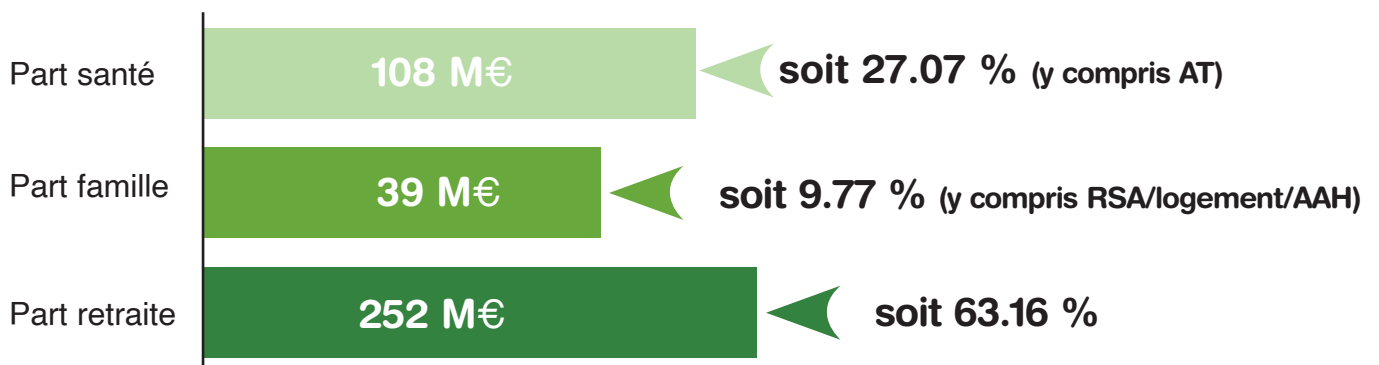
Bénéficiaires d'un avantage retraite agricole (droit propre et/ou droit de réversion)

64 468

dont :
27 703 non-salariés
36 765 salariés

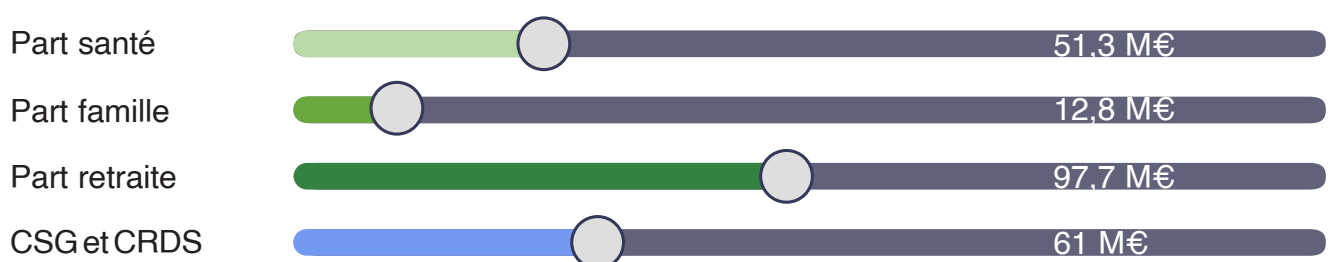
Nos prestations

Au total, la MSA Franche-Comté a versé 399 millions d'euros de prestations



Nos cotisations

En 2021, plus de 222,8 millions d'euros de cotisations ont été appelés par la MSA Franche-Comté



Un mot sur le guichet unique

Avec près de 26,9 milliards de prestations versées pour 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle comprend 17 000 salariés répartis entre 35 caisses et une caisse centrale (CCMSA). Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants-droit (non-salariés et salariés). La MSA de Franche-Comté représente un peu moins de 2 % de la population couverte nationalement.

Un interlocuteur unique pour une relation simplifiée

Guichet unique, la MSA se différencie ainsi du régime général où les ressortissants sont gérés par 4 caisses indépendantes : la CNAV pour la retraite, la CNAF pour la famille, la CNAM pour la maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles et l'ACOSS et les URSAAF pour les cotisations.

Les assurés du régime agricole, salariés ou non-salariés, actifs et retraités sont ainsi accompagnés tout au long de leur vie, de manière globale, par la caisse à laquelle ils sont affiliés, pour tout ce qui a trait à leur protection sociale. Les caisses peuvent ainsi offrir une prise en charge adaptée aux assurés et à leur famille, particulièrement importante en cas de difficultés.

La MSA gère l'ensemble des branches de la Sécurité Sociale, à savoir non seulement la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure donc la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre et les non-salariés.

Elle gère également, pour le compte d'organismes partenaires, la protection sociale complémentaire en matière de retraite, santé et de prévoyance et contribue à simplifier les formalités des entreprises agricoles pour la déclaration et le paiement des cotisations de retraite complémentaire, le chômage, la formation professionnelle.

Elle prend aussi en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. Parallèlement, elle poursuit une politique d'Action Sanitaire et Sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux. Elle s'emploie à maintenir la démographie agricole et participe à la mise en œuvre des nombreuses réformes législatives qui impactent ses ressortissants.

Dans le prolongement de sa mission de service public, elle propose également une offre de services à l'ensemble de ses ressortissants. Si la gestion simultanée de toutes les branches est le meilleur moyen de s'assurer que les ressortissants bénéficient effectivement de tous leurs droits sociaux sans discontinuité, elle favorise aussi une approche globale de la protection qui permet à la MSA une gestion cohérente et efficace.

Acteur engagé, la MSA noue des relations avec les autres régimes de protection sociale et avec les pouvoirs publics pour continuer à faire évoluer son dispositif de protection, en accord avec les attentes et les besoins des populations agricoles et rurales.





Que faisons-nous ?

L'offre de protection sociale

Santé



MISSIONS

Gérer l'Assurance Maladie dans sa globalité : versement des frais de santé et prestations en espèces (indemnités journalières, allocations de remplacement, capital décès) pour les risques maladie, maternité/paternité et accidents du travail/maladie professionnelle. Les frais de santé sont gérés pour les assurés Frانس-Comtois, tandis que les prestations en espèces et les frais de santé risque AT/MP sont pris en charge pour les assurés Frانس-Comtois et Bourguignons.

Assurer sur délégation de partenaires, la gestion de la complémentaire frais de santé (Mutualia, Agrica, Pacifica) pour la Franche-Comté ainsi que la prévoyance santé (Agrica, ANIPS, Malakoff-Humanis) pour les assurés Frانس-Comtois et Bourguignons.

Les faits marquants de 2021

La crise sanitaire a une nouvelle fois fortement impacté l'activité et les dépenses de santé.

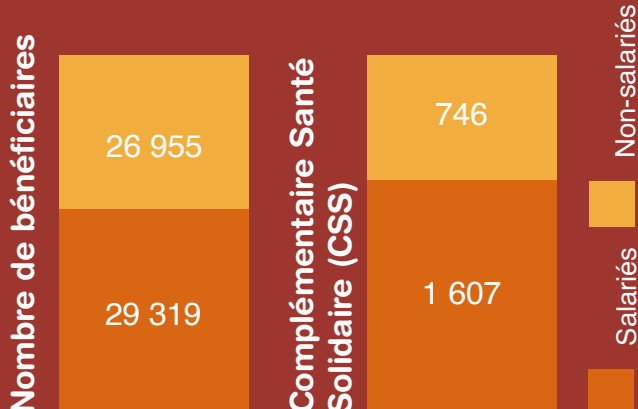
Parmi les nouveautés législatives, les différents dispositifs d'arrêts dérogatoires mis en place en 2020 ont été prorogés pour certains, modifiés pour d'autres, et enfin de nouveaux ont été créés en 2021. Ont ainsi été opérationnels en 2021 les isolements pour les patients symptomatiques à la Covid, l'isolement d'enfant + Covid, les personnes positives au Covid, les cas contact à risque, les personnes vulnérables.

Covid mis à part, sont à relever en terme d'impact

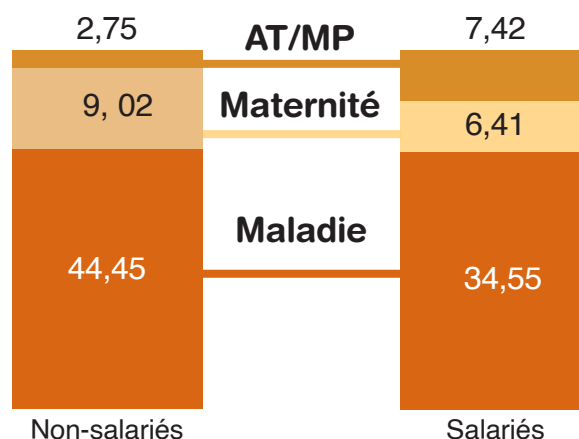
législatif nouvellement mis en œuvre : la réduction du délai de carence pour les non salariés agricoles, carence passant de 7 jours à 3 jours pour s'aligner avec ce qui existe pour les salariés.

Un nouveau dispositif paternité a également vu le jour avec l'allongement du congé paternité passant de 14 à 25 jours (32 pour naissance multiples) tant pour les salariés que les non-salariés. Une nouvelle obligation impose cependant la prise d'une partie des jours de congés paternité dès la naissance de l'enfant et le reliquat sur une période de 6 mois.

Nombre de bénéficiaires



Prestations santé versées (en millions d'€)



Nombre de feuilles de soins réceptionnées en 2021

Feuilles de soins papier	69 498	Délai moyen de traitement inférieur à 4 jours
Feuilles de soins électroniques	1 418 970	100 % remboursées dans les délais (7 jours)

	Indemnités journalières	Délai moyen de paiement 2021
Salariés agricoles	Maladie	20 jours
	Accident du travail	28 jours
Non-salariés agricoles	AMEXA	13 jours
	ATEXA	11 jours

L'IMPACT DE LA COVID-19 EN QUELQUES CHIFFRES

En terme de volume d'activité, le service gérant les indemnités journalières maladie a été une nouvelle fois le plus impacté avec une charge de travail bien supérieure à la normale malgré une légère baisse constatée en 2021. Le nombre de jours d'arrêts de travail indemnisés pour les salariés est passé de 199 000 en 2020 à 182 000 en 2021 (dont 13 500 arrêts Covid en 2021 contre 56 500 en 2020). Les Non Salariés Agricoles suivent la même tendance avec 3 400 jours indemnisés Covid sur 56 000 jours total indemnisés.

La variation entre 2021 et 2020 des arrêts Covid s'explique à elle seule par la suppression des arrêts dérogatoires garde d'enfant mis en place en 2020 pendant le 1er confinement. Pour autant le nombre d'IJ payées hors Covid s'est accru : la crise sanitaire ainsi que les différents confinements ayant réellement mis à l'épreuve la santé mentale et physique de la population française.



Retraite • Invalidité



MISSIONS

La mission du Service retraite est d'**assurer le versement** des pensions de retraite et d'**instruire** les demandes de retraite.

Les prestations versées concernent les droits propres attribués aux non-salariés et aux salariés, mais également les droits de réversions versés en cas de décès au conjoint survivant.

Le service entretient un partenariat étroit avec la CARSAT afin d'optimiser les modalités de traitement de nos dossiers communs.

Depuis le 1er janvier 2020, il assure également le versement et l'instruction des demandes de SASPA (1) pour le compte de l'ensemble des régimes de retraite, sur ce même territoire, ainsi que pour les résidents de la Martinique et de Saint-Martin.

(1) : ASPA - Allocation de Solidarité aux Personnes Agées / SASPA - Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées.

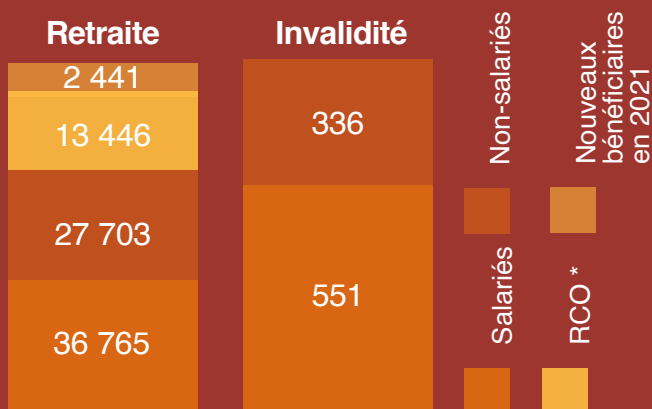


Les faits marquants de 2021

L'année 2021 a une nouvelle fois été marquée par la crise sanitaire Covid-19 dans la continuité de l'année 2020, marquée par de fortes incertitudes et par des vagues de contamination successives, ce qui a amené la MSA à prendre toute une série de mesures exceptionnelles. Comme pour d'autres services, le fait marquant de l'année aura donc été l'activation d'un plan de continuité d'activité, le télétravail est devenu la norme sur une grande partie de l'année. L'activation de l'état d'urgence sanitaire aura démontré, s'il en était encore besoin, notre capacité d'adaptation quelle que soit la situation.

Reprise SASPA : depuis le 1er Janvier 2020, la MSA assure la gestion du Service de l'ASPA (1) jusqu'alors assurée par la Caisse de Dépôt et Consignation.

Nombre de bénéficiaires



* Retraite Complémentaire Obligatoire





MISSIONS

Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle en les soutenant financièrement lors de l'arrivée d'un enfant, avec le versement des primes à la naissance et à l'adoption ainsi que des aides pour la garde des enfants et par le versement d'aides financières liées à l'éducation et aux loisirs des enfants.

Améliorer les conditions de logement et le cadre de vie des familles en participant aux dépenses liées au logement dans le cadre d'un déménagement, d'une location, d'un achat ou de l'amélioration de son habitat.

Soutenir nos assurés en situation de précarité, d'isolement ou de handicap avec les allocations de solidarité et d'insertion ainsi que par le versement des minima sociaux.

Représenter la MSA et ses adhérents lors de notre participation aux différentes instances chargées notamment de la prévention des expulsions, de l'habitat indigne, du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les faits marquants de 2021

- Réforme de l'aide au logement
- Mise en place d'une seconde aide exceptionnelle de solidarité dans le cadre de la pandémie Covid-19
- Mise en place des APL en temps réel pour l'APL accession
- Mise en place des contrôles complémentaires famille suite aux mesures dérogatoires Covid-19
- Mise en place du partage des allocataires du RSA et de la PPA en cas de résidence alternée
- Mise en place du versement de l'indemnité inflation.



7 212 familles
bénéficiaires d'au moins
une prestation
8 793 enfants à charge

Cotisations et Recouvrement



MISSIONS

Identifier et affilier les ressortissants lors de l'installation d'exploitants, d'embauche de salariés ou de création d'entreprises.

Gérer au fil des évolutions les données relatives notamment à l'état civil, aux parcelles, à l'assiette ou à l'appel des cotisations ainsi qu'aux modalités de déclaration.

Informer les adhérents sur les évolutions législatives impactant particulièrement les taux de cotisations.

Calculer les cotisations des non-salariés agricoles Frانس-Comtois et Bourguignons et gérer la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des entreprises.

Recouvrer les cotisations ainsi que les prestations indues par la mise en œuvre d'un recouvrement amiable ou contentieux.

Instruire dans le cadre de la Commission de Recours Amiable (CRA) notamment les demandes de remises de majorations de retard, la mise en place d'échéanciers de paiement, les recours individuels, les dossiers de prise en charge de cotisations.

Initier et gérer les procédures judiciaires devant les différentes juridictions.

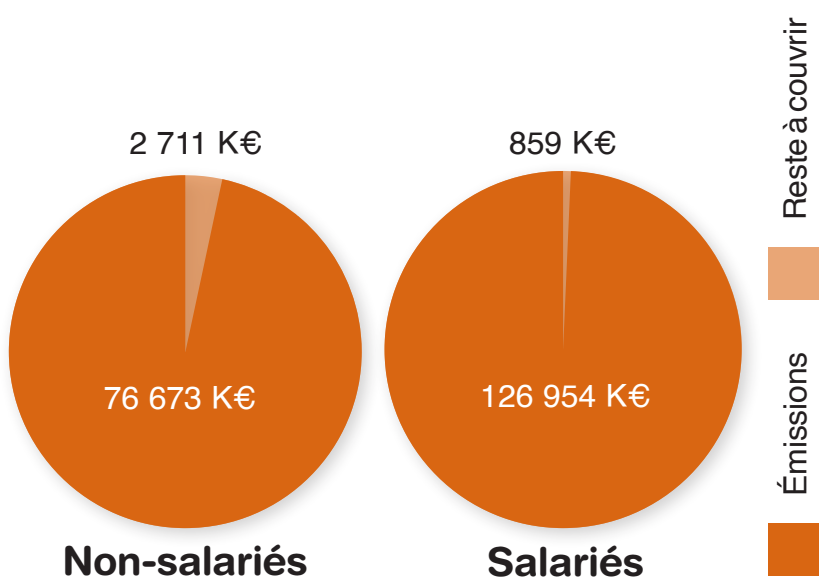
Les faits marquants de 2021

La crise sanitaire a entraîné des épisodes successifs de reports possibles des appels de l'encaissement. Elle a également nécessité des aménagements et des accompagnements

individualisés des entreprises et des exploitants.

Reprise de l'envoi des procédures de recouvrements sans émission de majorations de retard au titre de 2020 et 2021.

Montants des cotisations de Sécurité Sociale (en milliers d'euros)



L'offre d'accompagnement

Prévention Santé



MISSIONS

Viser à éviter l'apparition ou l'aggravation des pathologies par la prévention, étape importante d'une stratégie de santé publique et de gestion du risque.

Suivre ses adhérents tout au long de leur vie et les protéger dans la survenance des risques de l'existence. A ce titre, la CCMSA, la MSA de Franche-Comté et les structures de l'offre de service (l'ASEPT et MSA Services notamment) inscrivent leur action dans le cadre de la politique de Santé publique définie par l'Etat. Le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire Agricole (FNPEISA) permet de développer des actions de sensibilisation à destination du public agricole, sur des thématiques prioritaires de la politique de santé publique et intègre les orientations fixées par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). En 2021, 573 384 € du FNPEISA ont été utilisés en Franche-Comté pour les bilans préventifs (Instants Santé), des grandes campagnes de vaccination antigrippale et de dépistage organisé des cancers, des actions individuelles et collectives ayant bénéficié à près de 20 000 adhérents.

Une étude sur l'exposition aux risques solaires des exploitants agricoles en Franche-Comté

Le plan pluriannuel Santé Sécurité au Travail pour 2021-2025 a prévu d'accorder une attention particulière sur l'amélioration de la compréhension de l'exposition aux risques professionnels des travailleurs agricoles accompagnés en Franche-Comté. Le développement de connaissances sur l'exposition professionnelle aux ultraviolets solaires chez les exploitants en fait partie.

En lien avec le service Santé et Sécurité au Travail, le Pôle Prévention a donc contribué au fléchage d'une thèse en médecine générale sur cette problématique avec le concours du service dermatologie du CHRU de Besançon et de l'association nationale Sécurité Solaire. L'objectif est de contribuer à faire reconnaître l'exposition aux UV comme risque professionnel et d'intégrer la prévention solaire au sein de la prévention des risques professionnels.

Plus de 10 000 courriers ont ainsi été adressés dans les 4 départements de la caisse pour mieux comprendre le rapport des non-salariés agricoles aux rayons ultraviolets. Car en effet, contrairement aux idées reçues, la Franche-Comté est un territoire à risque pour les cancers cutanés en cas d'absence de protection adaptée.

Plus de 2 200 réponses ont été retournées fin 2021 avec des données conséquentes pour comprendre les comportements face au risque solaire en Franche-Comté. Ces données sont en cours d'analyse et d'exploitation. Des restitutions à la population agricole seront programmées courant 2022. L'objectif final de cette démarche est de sensibiliser les travailleurs en extérieur aux risques solaires et ainsi diminuer l'incidence des cancers de la peau.

Secourisme en milieu rural : une formation aux gestes qui sauvent

Les actions de formation aux gestes de premiers secours répondent à une demande des délégués MSA et visent à augmenter le taux de survie des victimes d'accidents de la vie courante sur les territoires ruraux Francs-Comtois. Cette formation permet aux participants de réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatisme, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, ils alternent entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Cette action de formation a été réalisée principalement sur le dernier trimestre de l'année avec un total de 3 ateliers qui ont permis de former 27 personnes aux gestes de premiers secours. L'action est reconduite en 2022 avec un nouvel objectif de 5 ateliers pour l'année.

Agri'sport

Agri'sport est un dispositif qui permet à des exploitants et salariés agricoles de bénéficier gratuitement d'un cycle de séances d'activités physiques proches de leur domicile et encadrées par un enseignant en Activité Physique Adaptée (APA). L'objectif de ce dispositif est de prévenir les différents risques liés aux professions agricoles, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux.

Cette action conduite depuis 2017, a été impactée par la crise sanitaire : confinement, arrêt des activités en groupe, mise en place du pass sanitaire. Cependant, les groupes se sont maintenus et les enseignants APA ont su s'adapter pour pouvoir continuer l'activité (séances en visio, en extérieur).

Sur l'année 2020-2021, 4 groupes ont maintenu leur activité : Vercel, Belleherbe, Gillois, Clairvaux les Lacs.

Au total, ce sont donc 60 personnes qui se sont inscrites et ont participé à une douzaine de séances en présentiel. Les groupes sont constitués pour une grande majorité d'exploitants agricoles quelquefois accompagnés de leur conjoint. Les personnes retraitées représentent à peu près 10 % des participants.

La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

1 064 bénéficiaires d'ateliers prévention santé, bien vieillir et bien-être pour les retraités

réunis autour des thématiques suivantes :

- La mémoire : PEP'S, PEP'S 2.0 et PAC Eureka - 254 personnes (36 ateliers)
- Une approche globale : VITALITE et VITALITE 2.0 - 187 personnes (28 ateliers)
- La remobilisation sociale : fête du lien - 36 personnes (4 ateliers)
- Gestion du stress et des émotions : Cap Bien-être - 52 personnes (6 ateliers)
- Equilibre : 320 personnes (40 ateliers)
- Nutrition : 215 personnes (25 ateliers)





MISSIONS

Lors d'événements clés de la vie et pour répondre aux besoins des ressortissants agricoles et des territoires, le service propose des prestations extra-légales gérées par des gestionnaires techniques, une experte, leur manager, complémentaires à l'accompagnement individuel et/ou collectif réalisé par les travailleurs sociaux, qui contribuent également avec les chargés de mission et le référent Marpa, au développement social des territoires.

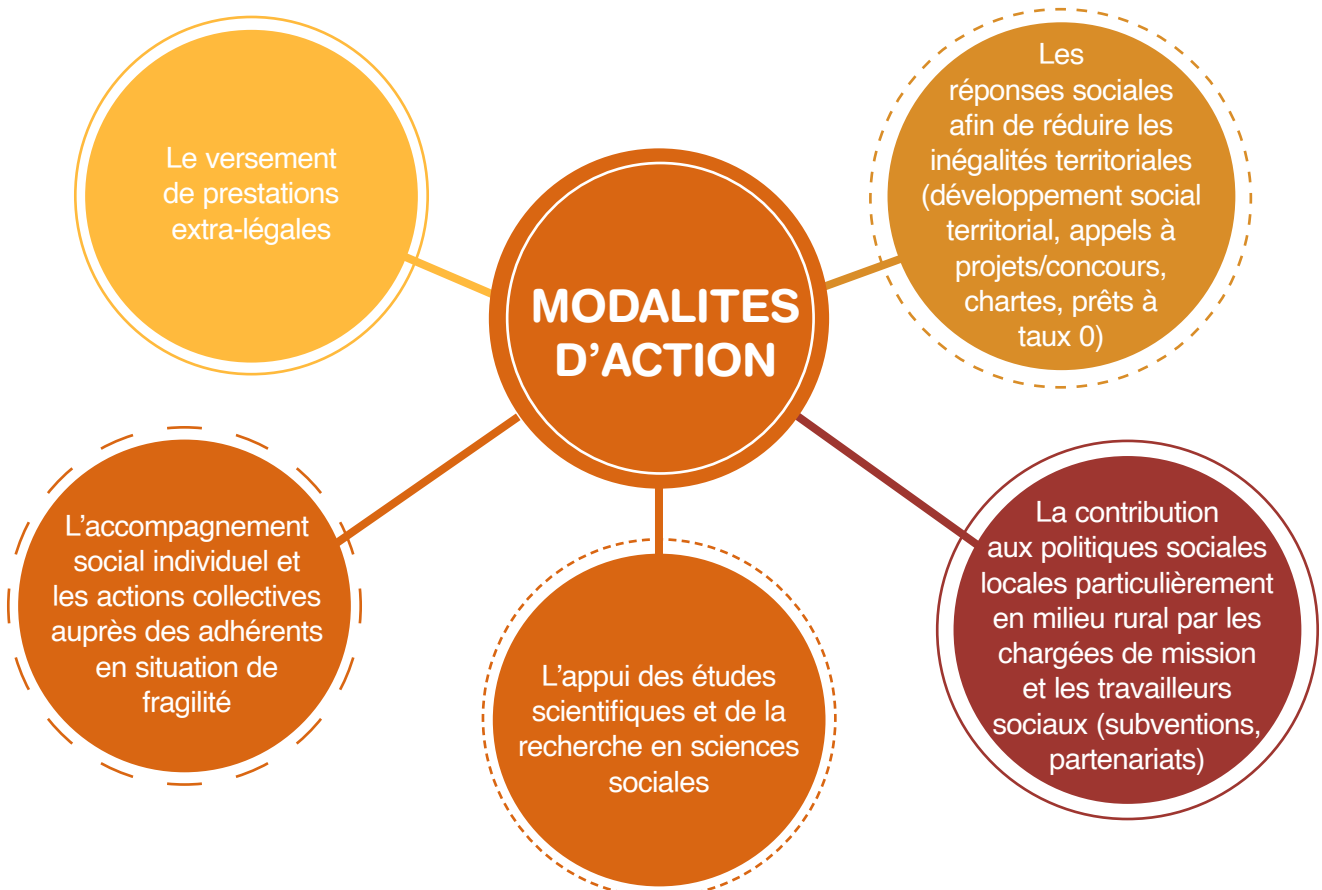


Les faits marquants de 2021

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire et à l'attente d'une signature de la COG, les élus et les équipes ont élaboré et finalisé le nouveau Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025, orienté par des axes prioritaires, des engagements qui devront tenir compte des moyens humains et financiers et présenté sous la forme de 9 grandes orientations destinées à des publics-cibles tels que la Famille, les Actifs

fragilisés, les Personnes âgées et traduites par des objectifs opérationnels pour une meilleure déclinaison en actions distinctes.

Ainsi, dans le cadre de son nouveau PASS 2021-2025, l'équipe ASS de la MSA de Franche-Comté et les élus réaffirment les principes d'action fondés sur 5 principaux axes d'intervention, traduisant une politique sociale de proximité, une réponse adaptée aux besoins des adhérents et un partenariat élargi.



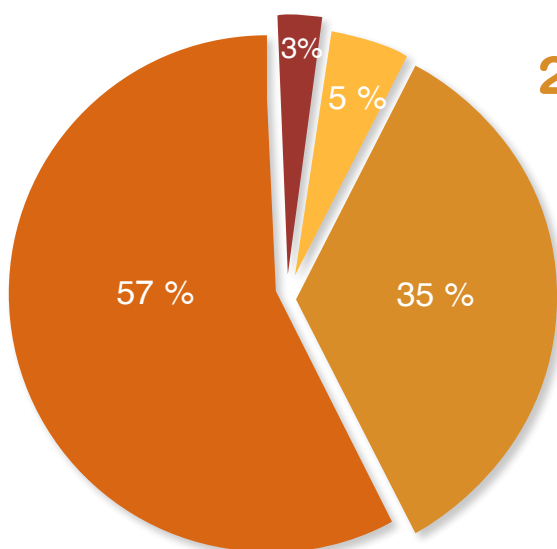
2. Les sources de financement pour mettre en oeuvre sa politique d'Action Sanitaire et Sociale

Le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) dédié aux prestations extralégales toutes branches confondues ainsi qu'aux demandes de financement, est désormais réparti en deux parties :

a/ Les fonds « Missions Nationales » (MN) à hauteur de 819 856 €, dotations fléchées pour 6 types d'actions.



b/ Les fonds « Missions Territoriales » (MT) à hauteur de 1 700 690 €.

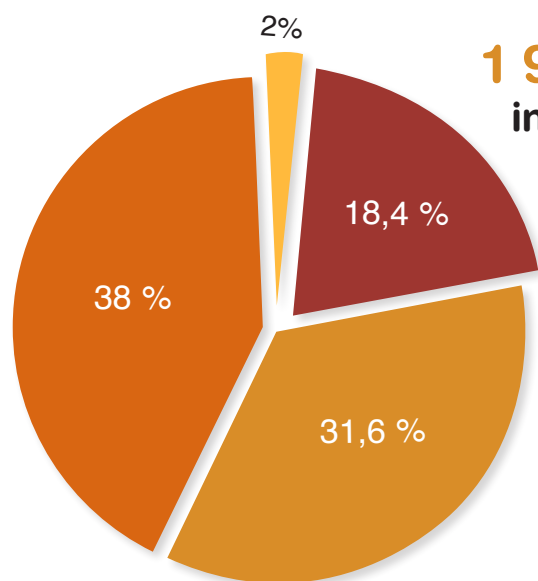


2 521 116 € de budget annuel alloué à l'Action Sanitaire et Sociale

- Financements, Actions collectives, DST
- Famille
- Vieillesse
- Maladie, Handicap



Activités des travailleurs sociaux



1 985 personnes accompagnées individuellement (+ 2,5 % / année 2020)

- Retraités
- Non-salariés agricoles
- Salariés agricoles
- Non-salariés non agricoles



11 208 entretiens par téléphone
+ 45 % / année 2020

3 838 entretiens à domicile
+ 80 % / année 2020

1 483 entretiens sur un site et/ou en agence de la MSA
+ 50 % / année 2020

Grandir en Milieu Rural

Un dispositif enfance-jeunesse pour le 0-25 ans créé en 2021

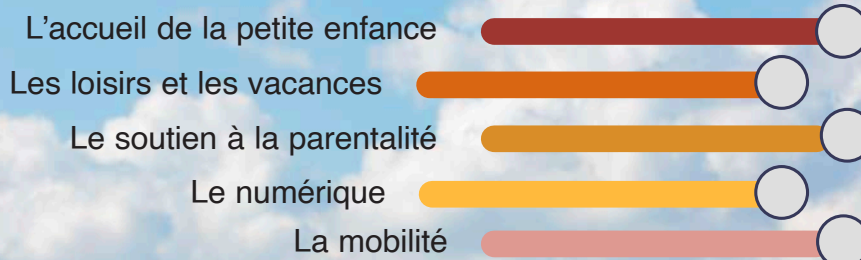
La MSA de Franche-Comté déploie sa politique enfance-jeunesse à destination des 0-25 ans des territoires ruraux les plus fragiles, en mettant en oeuvre un dispositif créé en 2021 : Grandir en Milieu Rural. GMR vise à positionner la MSA comme « acteur incontournable sur le champ de l'enfance-

jeunesse dans les territoires ».

Le dispositif est déployé sur les territoires ruraux, fortement agricoles, fragiles et présentant un faible taux d'équipements ou de services enfance-jeunesse. En Franche-Comté, 25 Communautés de Communes ont été ciblées (sur les 50 existantes).

Grandir en Milieu Rural... une offre innovante pour les territoires

Ce dispositif permet de soutenir et d'accompagner les territoires ruraux dans leurs projets de création ou de développement de services en faveur des familles rurales sur 5 thématiques :



En 2021, la MSA de Franche-Comté a soutenu 9 projets pour un montant global de 42 019 €

1/ Espace numérique d'accompagnement à la fois individuel et collectif, avec l'association Familles Rurales le Farfadet sur la Communauté de Communes (CC) Portes du Haut-Doubs

2/ Espace d'accueil, d'informations et d'accès aux services, avec l'association Familles Rurales le Farfadet sur la CC Portes du Haut-Doubs

3/ Création d'une micro-folie, avec la Fédération des Familles Rurales du Doubs, sur la CC Portes du Haut-Doubs

4/ En Vie d'Avancer, avec l'association En Vie d'Ici sur la CC des 1000 étangs

5/ Maison d'Assistantes Maternelles Les Petits Cerisiers, avec et sur la CC de la Haute-Comte

6/ Musique assistée par Ordinateur et radio en milieu rural, avec l'association Echo System, sur la CC Hauts du Val de Saône

7/ Les jeunes dans la place, avec l'association MRJC 70 sur la CC Hauts du Val de Saône

8/ Création d'un centre périscolaire à Meurcourt avec et sur la CC du Triangle Vert

9/ Centres périscolaires et extrascolaires de Noroy-le-Bourg, Pomoy et Villers-le-Sec, avec et sur la CC du Triangle Vert.

Les Marpa

Depuis plus de 30 ans, les Marpa ont fait leurs preuves en tant que « établissements à taille humaine pour personnes âgées ». Ce sont des lieux de vie confortables, sécurisés et adaptés à l'avancée en âge où les résidents partagent de bons moments.

Qu'est-ce qu'une Marpa ?

La Marpa (Maison d'accueil et résidence pour l'autonomie) est un concept né de la réflexion de la MSA dans les années 80. La Marpa représente une forme alternative et originale de maintien à domicile en permettant aux personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie (GIR 6 et 5), d'intégrer un vrai logement adapté au sein d'un espace collectif sécurisé (téléassistance, présence 24/24h ou astreinte) et offrant de nombreuses prestations facultatives (restauration, blanchisserie, animations).



Les Marpa proposent des logements permanents (T1bis de 34m² au minimum et T2 de 42m² au minimum) et temporaires (T1bis meublé). En fin d'année 2020, la capacité d'hébergement est passée de 24 à 30 résidents.

Idéalement situées en centre bourg, ces structures non médicalisées et ouvertes sur leur environnement, permettent aux résidents d'avoir facilement accès aux services et commerces et de maintenir leurs habitudes de vie (choix des professionnels de santé, des prestataires).

Le réseaux MARPA et ses résidents

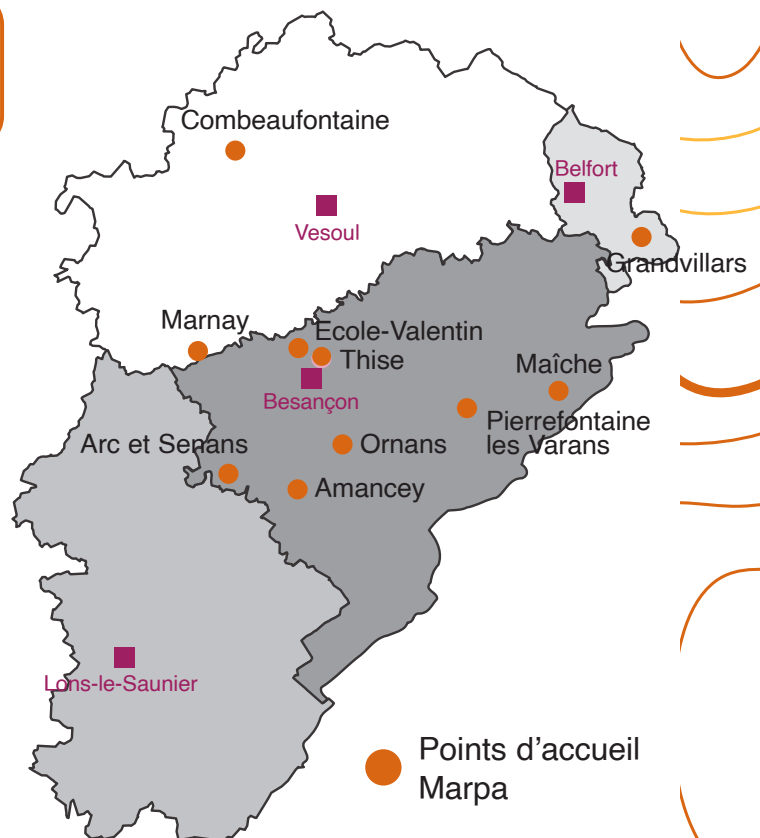
La Franche-Comté compte
10 Marpa

Plus de 210 résidents
âgés en moyenne de 87 ans
sur
la Franche-Comté

Près de 80 salariés
au quotidien
Doubs
Ecole-Valentin • Thise
Arc-et-Senans • Amancey •
Ornans • Pierrefontaine les Varans
• Maîche

Haute-Saône
Combeaufontaine • Marnay

Territoire de Belfort
Grandvillars



La Prévention des Risques Professionnels



MISSIONS

Mettre en œuvre la Prévention des Risques Professionnels par des conseillers en prévention répartis sur l'ensemble de la Franche-Comté.

Accompagner les actifs du monde agricole dans la prévention des risques professionnelles (TMS, accidents, troubles psychosociaux...).

Travailler en collaboration avec les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail MSA.

Développer des actions de partenariat avec les représentants des filières professionnelles, les organismes de formation...

Prévenir les risques, améliorer la sécurité et les conditions de travail quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise ou de l'exploitation agricole.

Être au plus près des victimes et de leurs ayants-droits ainsi que des entreprises, par sa connaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les faits marquants de 2021

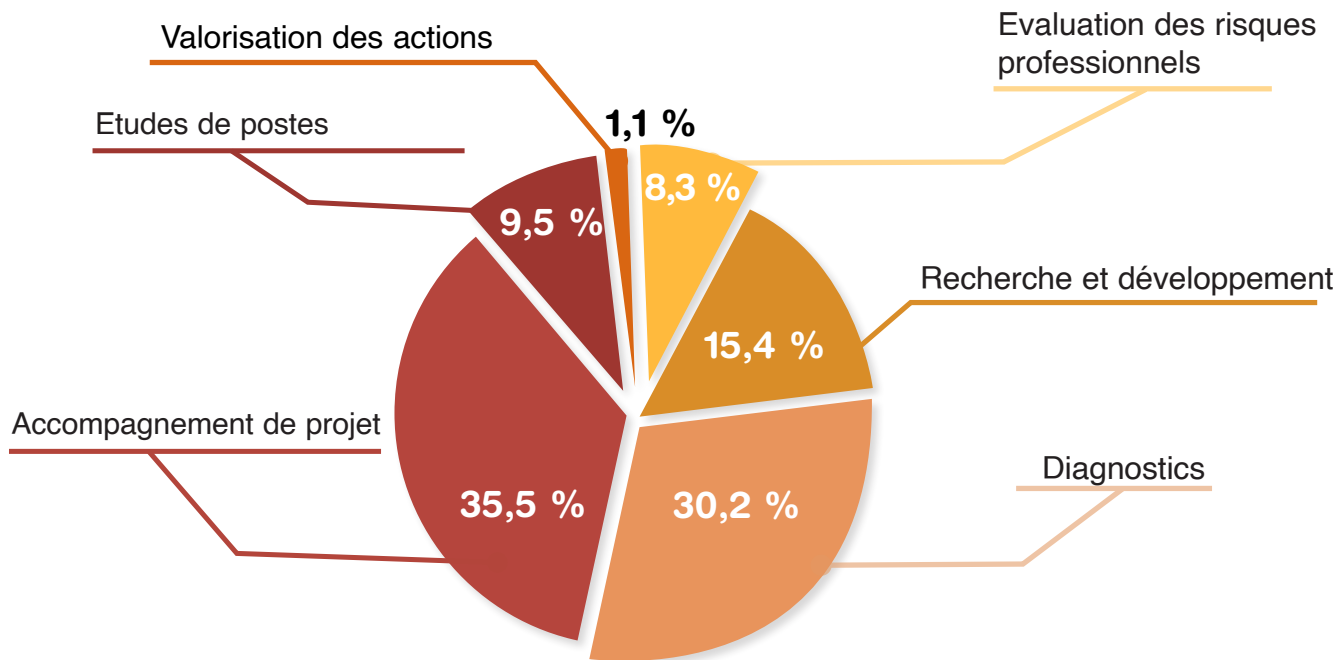
L'année 2021 est une année qui a encore subi des alternances de présence et de travail à distance par le fait du Covid-19. Le service a du continuer malgré les difficultés occasionnées.

• Mise en place du nouveau PPSST 2021-2025,

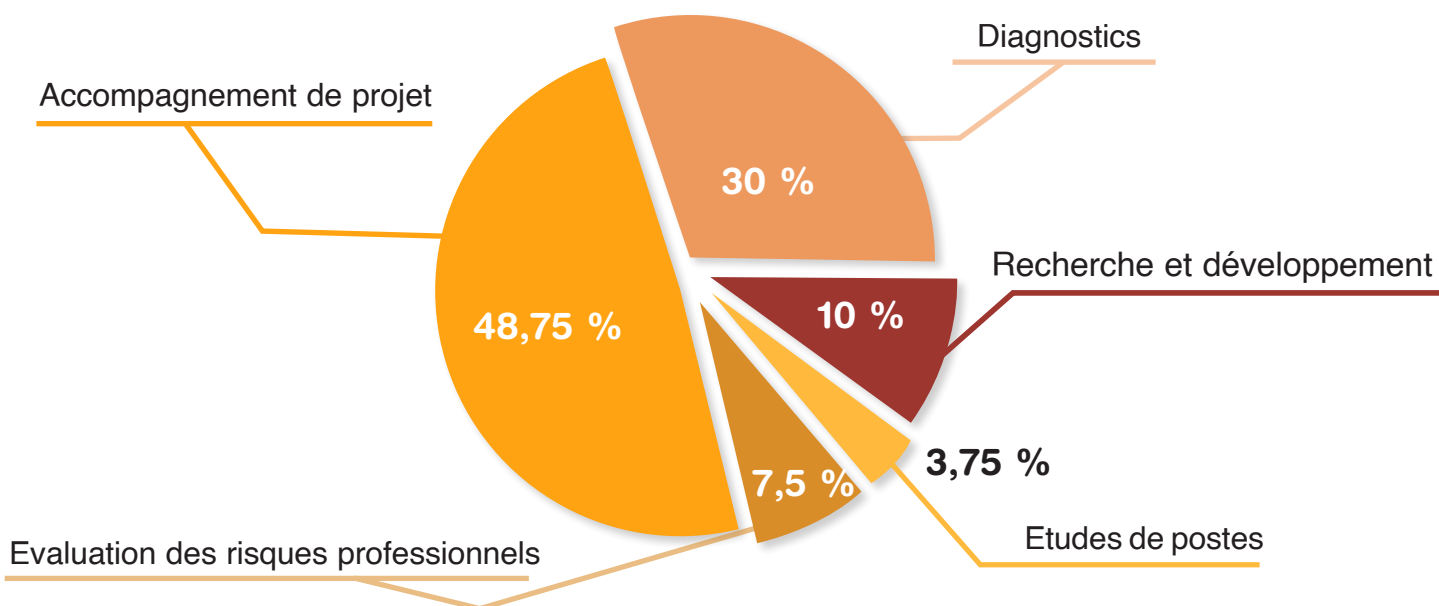
• Engagement du service dans un Projet Européen d'Innovation CAGES : mise en place de la procédure pour dépôt au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, pour financer ce projet. Délibération positive et attribution du financement dès 2022.

Missions	Salariés	Exploitants
Interventions en entreprise	231	409
Actions financières	34	104
Réunions Légales	31	0
Formations	6	11
Acquisition de compétences	9	8
Enquêtes	6	6
Education sanitaire	1	0
Actions événementiels	1	3
TOTAL 2021	319	541

Détails des interventions en entreprises : Salariés



Détails des interventions en entreprises : Exploitants



	Salariés		Non-salariés	
	Nbre de dossiers	Montant alloué	Nbre de dossiers	Montant alloué
AFSA/AFSE	37	63 182 €	130	225 069 €
CNOP	5	53 653 €	/	/
Subventions	2	10 000 €	/	/
Total	44	126 835 €	130	225 069 €

La Santé au Travail



MISSIONS

Le médecin de santé au travail et le service au sein duquel il travaille, a un rôle exclusivement **préventif**, afin d'éviter toute dégradation de la santé des salariés du fait de leur travail.

Le service de médecine du travail à un rôle de **conseil** (il n'a aucun pouvoir de sanction) du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel, du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le service **conseille** dans les domaines suivants :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise,
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie du corps humain,
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances, notamment contre les risques d'accidents du travail ou l'utilisation de produits dangereux.

Ce service doit prévenir toute altération de la santé physique ou mentale des salariés.

Le médecin du travail est habilité à **proposer** des mesures individuelles, telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge, à la résistance physique ou à l'état de santé physique et mentale des travailleurs.

L'employeur est tenu de prendre en considération ces propositions et en cas de refus, de faire connaître les motifs qui s'opposent à ce qu'il y soit donné suite.

Les faits marquants de 2021

Nouvelle année sous contraintes sanitaires du Covid-19, avec cependant un sentiment de meilleures protections par la possibilité puis l'obligation pour certains corps de métier de la vaccination. En ce qui concerne la Santé au Travail, reprise progressive d'une activité quasi normale en présentiel des infirmières et des médecins.

Finalisation et mise en ordre de marche pour le PPSST 2021-2025 malgré une arrivée très tardive des objectifs COG et CPG.

Il nous manque 1,5 ETP de médecins du Travail et 2 médecins du Travail sont en cours de formation.

Organisation quelque peu perturbée en ce qui concerne le secrétariat, qui s'organise au mieux pour remplacer les collègues absentes, afin de maintenir l'activité du service.



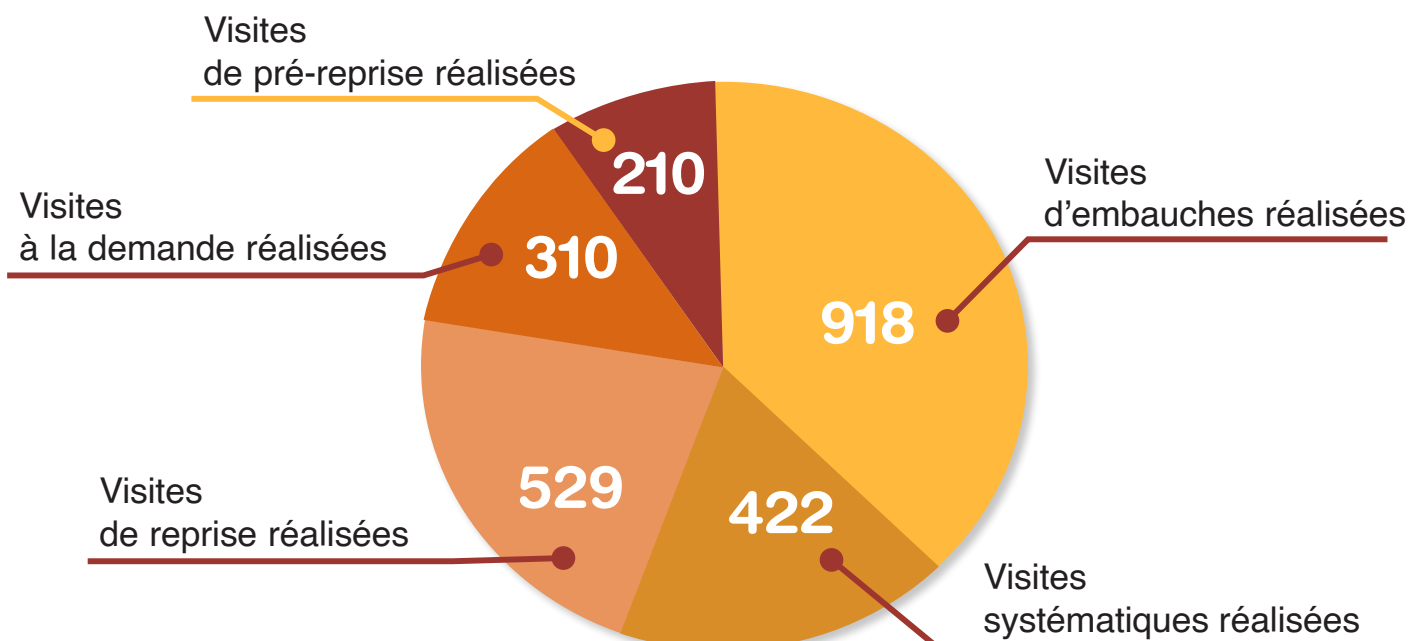
LES CONSULTATIONS	2020		2021	
	Convoqués	Examinés	Convoqués	Examinés
Salariés	4 380 dont 2 172 réalisées par IST*	2 882 dont 1 280 réalisées par IST*	6 162 dont 2 849 réalisées par IST*	4 258 dont 1 834 réalisées par IST*
Exploitants	52	47	86	59
Jeunes installés	29	25	17	13
Conventions	59	59	20	20
TOTAL	4 520	3 013	6 285	4 350

* Infirmière de Santé au Travail

Détail de l'activité pour les salariés :



Convocations auprès des médecins





Convocations aux entretiens infirmiers (visites d'information initiales ou périodiques)

2 849 convoqués pour 1 834 réalisés.

Rencontres informelles (téléconsultations réalisées pendant la période COVID)

38 convoquées pour 35 réalisées.

À noter un chiffre toujours en augmentation pour les visites particulières : pré-reprise ou à la demande, confiées exclusivement aux médecins qui y consacrent de plus en plus de temps (1h20 à 1h30 par dossier en moyenne).

Demandes de visites jeunes installés :

17 convocations

pour régularisation d'anciens dossiers DJA pour 13 présents.

49 inaptitudes en 2021

prononcées par les médecins du travail : 2020 : 49 - 2019 : 56 - 2018 : 62)

6 en culture élevage - 13 en secteur bois - 7 en ETA Paysagisme - 10 en coopérative 10 en OPA - 3 divers.

Les conventions sont réduites à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Association de Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) pour 2021 : 20 convoqués pour 20 réalisés. Toutes les autres conventions, notamment la DRAAF ont été dénoncées.

Utilisation de l'allocation de Santé au travail

Ce budget de 78 894 € pour cette année 2021 est exclusivement à destination d'actions en faveur des salariés. Il a été consommé à hauteur de 34 130 €. Cette allocation permet de donner davantage de moyens aux services de Santé au Travail des MSA, afin d'assurer leurs missions en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

Répartition des principales actions :

- 7 actions Risques Psycho-Sociaux (RPS) : consultations auprès d'un psychologue ou de groupe de parole et analyse de pratique,
- 2 actions Troubles Musculo Squeletiques (TMS) en Journées d'initiation aux bienfaits des échauffements (JEV),
- 2 accompagnements de projet en coopératives laitières et Culture Elevage avec l'ASEPT,
- 12 autres actions : interventions en entreprises, études de poste, élaboration de fiches d'entreprises, accompagnement de l'ASEPT et l'élaboration du PSST.

Actions réalisées par les médecins du Travail et les infirmières

Salariés (SA), non salariés (NSA) et salariés non agricoles (SNA)	Nbre d'actions SA	Nbre d'actions NSA	Nbre d'actions SNA
INTERVENTIONS EN ENTREPRISE Accompagnement, suivi de projet, étude pour maintien dans l'emploi, évaluation des risques professionnels, étude de poste...	187	114	2
ENQUÊTES : MP, AT grave et/ou mortel, CRRMP	5	4	0
ACQUISITION DE COMPÉTENCES : suivi de formation, recherche documentaire	20	6	0
AUTRES AMT : actions de prévention « mal être », rencontres de partenaires...	74	18	5
VALORISATION DES ACTIONS : communication	1	1	0
ÉDUCATION SANITAIRE PROFESSIONNELLE (Addiction, hygiène de vie...)	2	0	0
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : expérimentation, groupes de travail, statistique épidémiologique, étude...	25	35	0
ACCOMPAGNEMENT DU CHEF D'ENTREPRISE : mobilisation, fiches d'entreprise	49	31	0
EDUCATION SANITAIRE PROFESSIONNELLE : hygiène de vie au travail, addiction, Santé publique	13	1	0
RÉUNIONS LÉGALES : CHSCT, CPHSCT, CSE, CSSCT	43	0	0
TOTAL des Actions Médecine du Travail	419	210	7

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en Santé au Travail est adoptée.

Elle sera précisée en 2022 et prévoit une certification des services SST.

Objectifs de la loi

- Adapter l'activité des services à leur environnement actuel,
- Renforcer la prévention primaire et les AMT,
- Recentrer l'activité du médecin du Travail en matière de suivi médical sur la population à risque (SIR/SIA)
- Prévenir davantage la désinsertion professionnelle en cas d'inaptitude.

Objectifs de la MSA

- Maintenir l'organisation et le fonctionnement actuels des services SST de la MSA,
- Adapter les nouveaux dispositifs prévus par la loi par des dispositions propres au régime agricole,
- S'imposer dans la nouvelle gouvernance de la prévention et de la Santé au Travail.

Nouveaux dispositifs

- Offre de service socle
- Offre de service complémentaire
- Certification.

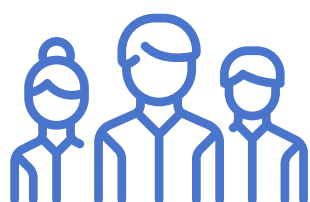


Une MSA performante

Contrôle interne & gestion du risque

Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Chaque processus métiers, couvrant les différentes activités de la MSA (immatriculation/affiliation, cotisations, prestations, contentieux, gestion de l'entreprise), a été analysé pour en déterminer les risques. Les Actions de Contrôle Interne (ACI) décrivent les modalités de contrôle à effectuer par la MSA afin de sécuriser les processus métiers (population, périodicité, éléments à contrôler...).



**Le contrôle interne
contribue à la
certification des
comptes par le
commissaire aux
comptes**

Si cette action de contrôle est nationale et s'impose à toutes les caisses, la MSA de Franche-Comté a aussi mis en oeuvre un dispositif spécifique permettant de sécuriser la gestion des dossiers du personnel et des Administrateurs et de rendre impossible la liquidation par les salariés de leurs propres dossiers.

Compte tenu de la crise sanitaire, le plan de continuité de l'activité a été déclenché en MSA de Franche-Comté mais aussi pour l'ensemble de l'organisme. Ainsi, l'institution a donné la priorité à la production et à la continuité du service des prestations vers nos adhérents. Le dispositif de contrôle interne a été aménagé afin d'alléger les activités relatives aux contrôles ordonnateur et payeur, tout en s'assurant de la mise en oeuvre d'un contrôle à minima sur les opérations effectuées par les caisses.

Années	2020	2021
Nombre de dossiers contrôlés	5 432	7 606
Nombre d'anomalies dont :	263	317
Nombre d'anomalie sans IF*	175	171
Nombre d'anomalie avec IF	88	146
Taux d'anomalies dont :	4,84 %	4,17 %
Taux d'anomalie sans IF	3,22 %	2,25 %
Taux d'anomalie avec IF	1,62 %	1,91 %
Montant total IF	74 284 €	65 273 €

*IF : Incidence financière

Le contrôle externe



MISSIONS

S'assurer de la bonne application de la réglementation sociale agricole et en particulier de l'exactitude des cotisations et contributions sociales versées par le cotisant (employeur ou exploitant agricole). Elle peut ainsi contrôler la conformité des déclarations et des paiements des cotisations de maladie, de vieillesse, de retraite complémentaire, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, etc.

Rechercher et constater d'éventuelles infractions de travail dissimulé, seuls ou en collaboration avec l'inspection du travail, l'Urssaf ou les services fiscaux. Les vérifications de la MSA peuvent porter sur l'année en cours et sur les 3 années civiles qui précèdent le contrôle. Toutefois, en cas d'infraction de travail illégal, le contrôle peut être mené sur l'année en cours et sur les 5 années civiles antérieures.

Prévenir et informer les employeurs pour rappeler leurs obligations : déclaration préalable à l'embauche, l'emploi de salariés étrangers (...).

Le déroulement du contrôle

La MSA réalise principalement ses contrôles sur place, c'est-à-dire au sein même de l'entreprise agricole. À ce titre, sauf si elle recherche des infractions de travail dissimulé, la MSA doit adresser au cotisant un avis préalable de contrôle, généralement par lettre recommandée avec avis de réception.

En pratique, après l'envoi de l'avis de passage, l'agent de contrôle de la MSA contacte l'employeur ou l'exploitant agricole par téléphone afin de s'assurer du bon déroulement du contrôle, notamment de la date, de l'heure et des documents à mettre à sa disposition. Le cotisant est également informé que dans le cadre d'un contrôle sur place, il peut être assisté du conseil de son choix, en particulier de son comptable.

Une fois sur place, l'agent de contrôle de la MSA doit pouvoir accéder à tous les documents sociaux, comptables, fiscaux et juridiques qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa mission. Il est donc autorisé à prendre connaissance des bulletins de paie, des déclarations sociales nominatives, du registre unique du personnel, des contrats de travail, des bilans et des grands livres, des avis d'imposition ou encore des statuts de la société.



**5 contrôleurs
agréés et assermentés**

**636 942 €
redressements effectués**

**685
contrôles effectués par nos agents**

Les faits marquants de 2021

En 2021, les activités de contrôles ont encore été impactées par la crise sanitaire, rendant délicate la présence sur le terrain.



À NOTER

Faire obstacle au bon déroulement d'un contrôle (interdire l'accès à l'exploitation, par exemple) est passible d'une pénalité financière qui peut atteindre 7 500 € pour un exploitant ou 7 500 € par salarié (dans la limite de 750 000 €) pour un employeur.

Les fraudes à la législation mettent en danger un principe constitutionnel, celui de solidarité, et compromettent l'équilibre et l'économie des systèmes sociaux français.

Le dispositif « Lutte contre la fraude » (LCF)



MISSIONS

Maîtriser les risques de fraude tant en cotisations qu'en prestations sociales, tant en externe qu'en interne, en effectuant des opérations régulières de recoupement d'informations et en donnant suite aux signalements divers.

Lutter contre le travail illégal et dissimulé

Garantir à ses assurés l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre tout en veillant au respect des devoirs de chacun. C'est dans cette idée d'engagement réciproque de responsabilité que la MSA s'adresse à ses assurés pour qu'ils respectent leurs obligations autant que les prestations qu'ils perçoivent.

Piloter un dispositif de suivi des opérations en réunissant une fois par trimestre un Comité de lutte contre la fraude

Participer activement aux différents CODAF (Comité Opérationnels Départementaux Anti Fraude) sous l'autorité de Préfet et du Procureur de la République en lien avec tous les services de l'état (police, gendarmerie, fisc et administration sociale).

Établir annuellement un plan de lutte contre la fraude précis et détaillé.

À NOTER

Les abus et les comportements frauduleux qui nuisent à l'ensemble de ses bénéficiaires, engagent la responsabilité de la MSA au regard des fonds qu'elle gère. La lutte contre la fraude est donc un impératif de justice sociale et d'efficacité économique qui a pour but de réaffirmer l'équilibre des droits et des devoirs et d'assurer la pérennité du système de protection sociale.



Le contrôle médical et dentaire



MISSIONS

1/ Donner un avis médical sur toute prestation soumise à condition médicale :

- Prestations en espèces : indemnités journalières, pension d'invalidité, rentes accident du travail...
- Prestations en nature : affections de longue durée, transports, grand appareillage...

2/ Constater les abus et fraudes

3/ Analyser l'activité des établissements et professionnels de santé

4/ Promouvoir la prévention

5/ Contribuer à l'organisation et l'accessibilité des soins.

Ce sont **16 779 contrôles médicaux**

644 contrôles dentaires
qui ont été effectués,
principalement autour de :

Les faits marquants de 2021

L'année 2021 a été marquée par une nette reprise d'activité malgré la persistance de la crise sanitaire Covid-19 et le maintien de quelques restrictions de contrôles, notamment dans les domaines hospitalier et médico-social.

	Salariés	Non Salariés
Arrêt de travail maladie	2 907	1 027
Arrêt de travail ATMP	858	541
Accident du travail imputabilité	258	196
Accident du travail réparation	167	177
Maladie professionnelle imputabilité	58	37
Maladie professionnelle réparation	26	27
Affections longue Durée	1 348	1 872

La Gestion Du Risque

• **37** contrôles de Services Soins Infirmier à Domicile,

• **22** contrôles Etablissements Hébergement Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), dont 1 établissement pour lequel la MSA est caisse pivot,

• **351** demandes de Grand Appareillage Orthopédique ont été contrôlées : 16

dossiers refusés totalement et 7 accordés partiellement, ce qui représente une économie pour la caisse de 15 311,46€.

La Prévention

• **6 067** examens de prévention bucco-dentaire,

• **2 647** bilans de santé adultes,

• **374** rendez-vous Jeunes Retraités

• **1 014** bilans de santé jeunes proposés.

Ressources Humaines



MISSIONS

Contribuer aux ressources nécessaires pour assurer la mission de service public et la relation aux adhérents en accompagnant l'évolution des métiers et des organisations.

Assurer un haut niveau de compétence par la formation professionnelle via le plan de développement des compétences.

Entretenir le dialogue social avec les représentants du personnel : CSE, Organisations Syndicales.

Accueillir les nouveaux salariés au sein de l'entreprise.

Promouvoir la Qualité de Vie au Travail (QVT) : aménagements destinés à améliorer les conditions de travail.

Les faits marquants de 2021

« Objectif retour » un dispositif multidimensionnel pour accompagner le retour sur site des salariés après les confinements

La crise sanitaire et le travail à distance massif ont transformé notre collectif et notre organisme. Pour en tirer les enseignements nécessaires (travail hybride), refonder les collectifs et accompagner les éventuels besoins individuels, la MSA de Franche-Comté a mis en oeuvre un dispositif d'accompagnement multidimensionnel au retour sur site « Objectif retour », à compter de septembre 2021.

Les objectifs d'un point de vue individuel

Permettre à chaque salarié de bien appréhender le retour sur site après les confinements et d'exprimer d'éventuelles inquiétudes

Détecter des risques psychosociaux liés à l'éloignement du site et pour lesquels un accompagnement serait nécessaire

D'outiller le manager pour accompagner le collaborateur au mieux

Les objectifs d'un point de vue collectif

Ressouder les collectifs suite à une période d'éloignement géographique de 18 mois et les faire renouer avec les enjeux collectifs, les objectifs partagés et la culture d'entreprise

Permettre aux managers de travailler cet aspect dans le temps avec leur équipe

Démier d'éventuels jeux collectifs qui influenceraient négativement l'ambiance de travail

La mise en oeuvre des actions

La première étape a été la passation d'un questionnaire pour savoir la manière dont les personnels appréhendaient ce retour sur site. Il a mentionné des avis mitigés sur la période écoulée de travail à distance imposé par la situation de crise sanitaire :

- Gain de temps,
- Confort/inconfort selon les conditions d'habitat,
- Moins de stress et de fatigue,
- Difficultés à faire une coupure nette entre la vie personnelle et la vie professionnelle,
- Sentiment d'isolement et difficulté à entretenir des liens.

184 personnes
connectées au webinaire de
la restitution

Parmi les besoins principaux :

- Le bien-être au travail arrive en premier (71 % des réponses),
- Suivent les relations avec les collègues,
- L'organisation du travail,
- Le sentiment d'appartenance,
- Les relations avec le manager,
- Et le sentiment de sécurité.

Les ateliers ont permis d'échanger à propos de la situation de chacun et d'élaborer les conditions de « retour au bureau ». De ces ateliers, ressort une meilleure compréhension inter personnelle. Les retours font état d'un partage de situations totalement différentes entre collègues, tant sur le plan des conditions matérielles d'exercice du travail à distance, que des conditions psychologiques : « nous n'avons pas vécu la crise de la même manière ». Et des attentes fortes émergent sur les thématiques suivantes :

- Les outils,
- La réorganisation et l'amélioration de l'environnement de travail,
- La proximité et la reconnaissance,
- Les espaces collectifs privilégiés,
- La cohésion d'entreprise,
- L'esprit d'équipe et la communication interne,
- Le lien inter-service et le télétravail.

7 salariés ont fait appel à
la cellule d'écoute individuelle
durant la période



Tous les cadres managers formés durant 2 jours

21 ateliers d'une demi-journée. Au total tout le personnel a participé à 1 atelier avec ses collègues



46 ans : moyenne d'âge des salariés

16 % d'hommes
et **84 % de femmes**

236,5 ETP (équivalents temps plein)

52 embauches : 45 employés, 6 cadres,
0 agent de direction et 1 praticien

9 réunions du CSE

4 NAO



Duoday : une journée réussie pour s'ouvrir à la différence

Engagée en tant qu'employeur responsable, la MSA de Franche-Comté a choisi de participer au Duoday organisé partout en France le 18 novembre 2021 dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Cette action basée sur le volontariat, consiste à accueillir une personne sans emploi et en situation de handicap durant une journée. Cette journée contribue à changer les regards pour ensemble dépasser nos préjugés sur le handicap. Les candidats en situation de handicap quant à eux, ont l'opportunité de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet professionnel,

d'amorcer un parcours d'insertion. Cette année la MSA de Franche-Comté a pu accueillir 3 personnes en situation de handicap.

Sur chacun des sites, les personnes accueillies ont eu l'opportunité de découvrir le fonctionnement de la MSA en intégrant respectivement les services Accidents du travail - individus/Droits/Complémentaire Santé Solidaire/Carrière (ID3C) ; Cotisations Non-Salariés et Frais de Santé. Cette première édition du DuoDay à la MSA de Franche-Comté a été très positive pour toutes les personnes concernées.

Des référentes ravies de cette expérience

Le ressenti de cette journée est pour chacune très positif. D'abord car c'est une expérience réciproquement enrichissante, mais aussi parce que le contact est très bien passé. Les référentes MSA souhaitent toutes réitérer l'expérience du Duoday à l'avenir si elles en ont la possibilité.

La force d'un réseau mutualiste

Le mutualisme à la MSA

Il est incarné par 323 délégués cantonaux, élus tous les 5 ans pour représenter 13 140 adhérents votants. Sur le terrain, ces élus, issus de toutes les composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. Et c'est parmi eux que sont désignés les 27 administrateurs de la MSA de Franche-Comté, complété par 3 administrateurs représentant des familles, désignés par l'URAF.

Les faits marquants de 2021

- Mise en place de 3 Comités Départementaux au printemps et à l'automne : ils réunissent les responsables, les adjoints des 14 échelons locaux et les administrateurs de chaque département.
- La première assemblée générale du mandat a pu avoir lieu en présentiel le 19 novembre 2021 à la Saline royale d'Arc et Senans (25).
- 4 Commissions Vie Institutionnelle se sont déroulées en présentiel (la première du mandat avait eu lieu en distanciel à l'automne 2021).



Classic Grand Besançon 2021



Atelier cuisine 2021

Près de 1 729 participants

aux actions des échelons locaux

Animation de l'échelon local



MISSIONS

Impulser des actions à l'échelle de l'échelon local qui regroupe les délégués de plusieurs cantons dans lequel un responsable et un adjoint sont désignés. C'est un lieu d'échange, de réflexion et d'information. Leur action est coordonnée par un animateur en charge de la Vie Mutualiste sur un département.

Être un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations et des élus.



Actions menées par les échelons locaux

Le Covid-19 a perturbé les réunions des échelons locaux : beaucoup ont dû se tenir en visio en raison de la crise sanitaire. 17 actions n'ont pu voir le jour : regroupements interdits, manque de participants... Néanmoins, 25 actions ont été mises en place, dont :

17 à l'initiative des échelons locaux :

- Révision du code de la route
- MSA Solidaire (collecte de jouets, boîtes de Noël, paniers garnis...) en partenariat avec le Secours Populaire Français
- Conférence sur l'alimentation
- Présentation de France Bénévolat aux jeunes de plusieurs Maisons Familiales Rurales
- Présentation de la MSA et ses services (ASS, PRP) aux adhérents
- Formations secourisme
- Ateliers cuisine

5 à l'initiative des partenaires :

- Tour du Jura et du Doubs : course cycliste
- Concours de pointage, stand lors de manifestations agricoles

3 à l'initiative de la MSA :

- Conduite d'engins agricoles
- Prévention des risques en forêt.



Missions et implication des délégués

Le délégué, un acteur au plan local

L'élu de proximité propose et accompagne des actions sociales, de santé, de prévention et de développement local. Pour cela, il identifie les besoins des personnes, il propose des solutions adaptées pour mettre en place des actions associant adhérents, populations et partenaires. Acteur de la vie locale et professionnelle du monde agricole, le délégué présente les positions et les actions de la MSA auprès de ses partenaires et lors de manifestations locales.

Des solutions de terrain

Les délégués veillent à l'application des politiques institutionnelles décidées lors des Conseils Départementaux et du Conseil d'Administration. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement par les solutions concrètes et adaptées, permettant d'améliorer la qualité de vie et de dynamiser les territoires. Leur engagement, aux côtés des salariés MSA, participe à l'amélioration des services.



EN PRATIQUE

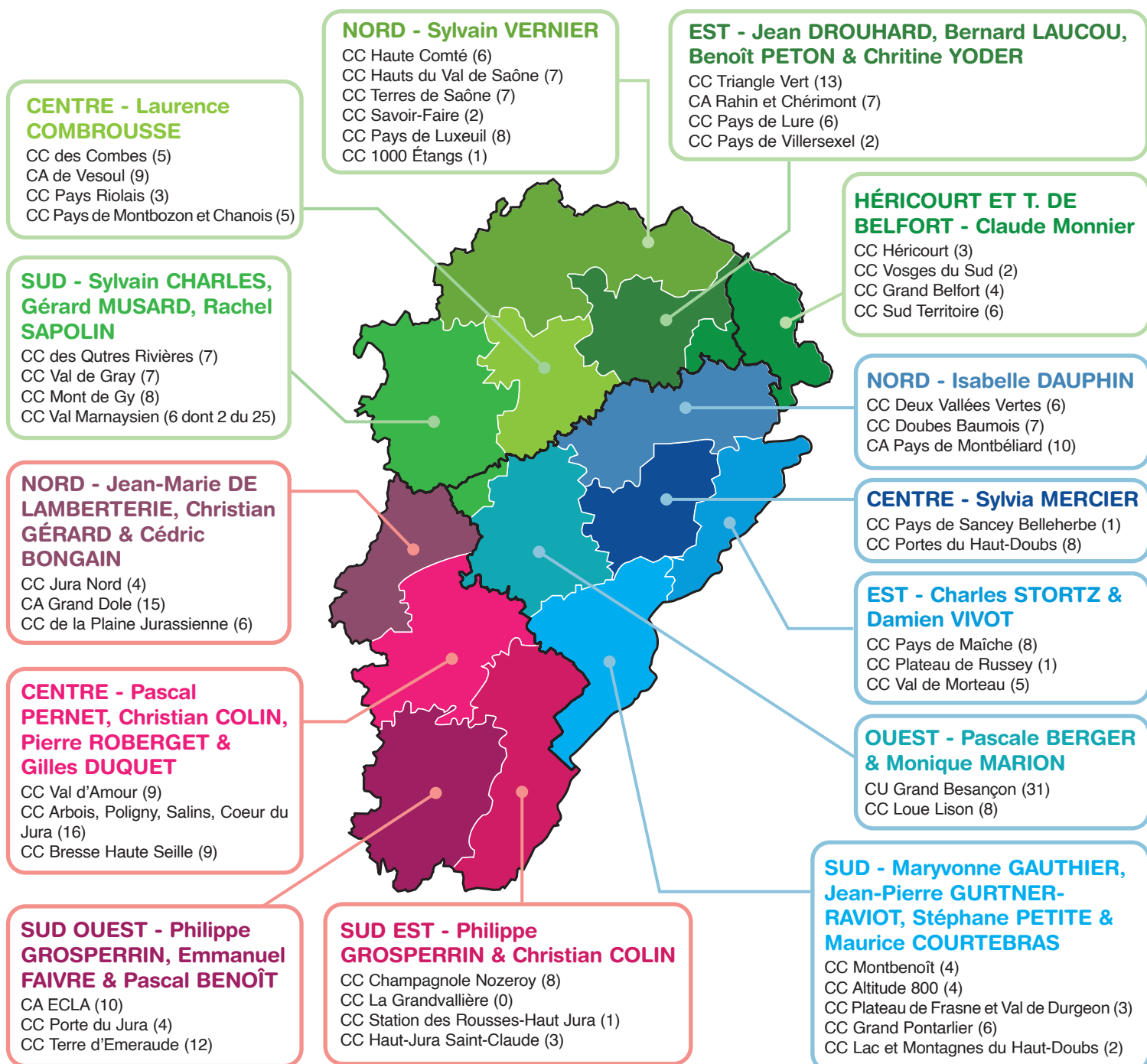
Être délégué c'est :

- Être attentif à l'évolution des besoins des adhérents
- Faire vivre le mutualisme dans les actions collectives, au niveau des différentes étapes (mise en place de l'action, réalisation, évaluation, bilan)
- Faire en sorte d'impliquer des jeunes en leur proposant de s'engager dans les nombreuses actions menées par la MSA
- Savoir communiquer sur la MSA, ses valeurs, sa politique, ses actions et ses services
- Savoir mobiliser et représenter la MSA auprès des partenaires locaux
- Être relais d'information et orienter l'adhérent vers le bon interlocuteur de la caisse
- Être à l'écoute des publics particuliers (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité...) pour les orienter vers les services sociaux de la caisse.

Les élus de Franche-Comté 2020 • 2025

Notre régime de sécurité sociale est le seul à disposer d'un réseau d'élus bénévoles, qui représentent les adhérents sur tout le territoire. L'idée qui soutient ce système de représentation est simple : proches des gens et impliqués dans la vie locale, les délégués de terrain sont un maillon essentiel du maintien de la proximité de la MSA auprès des populations.

Avec un échelon local vivant, la MSA apporte des réponses aux besoins sanitaires et sociaux des adhérents comme des populations des territoires ruraux, tout en favorisant la détection des nouveaux besoins. Par ailleurs, le fonctionnement mutualiste de l'échelon local doit montrer sa capacité à impliquer les populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales. L'échelon local se situe ainsi au cœur des défis que la MSA devra relever au cours du mandat 2020-2025. Découvrez la liste des 323 délégués sur : <https://franchecomte.msa.fr/lfy/nos-elus>





**Comment
nous contacter ?**

Missions relations adhérents



MISSIONS

Le service Relations Adhérents prend en charge :

- **L'information, l'orientation et l'accompagnement** des adhérents dans leurs démarches administratives relevant de la MSA,
- **L'accueil** physique sur l'ensemble de nos 3 sites et 5 agences,
- La promotion de la **dématérialisation** et l'utilisation de nos Services en Ligne,
- La réalisation des **rendez-vous prestations** et la détection des situations de précarité.

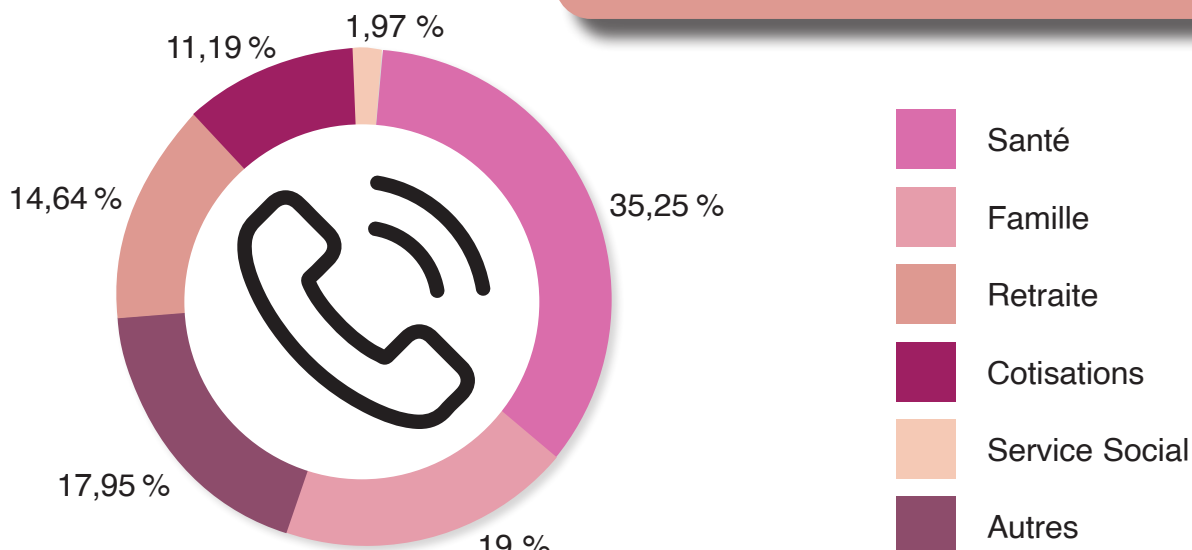
Les faits marquants de 2021

Le contexte particulier de crise sanitaire due au Covid-19 s'est poursuivi cette année. Notre accueil téléphonique a pu être ouvert pour accompagner nos adhérents sans interruption durant les périodes plus importantes de circulation du virus.

C'est la poursuite du travail à distance de nos agents d'accueil qui a permis de maintenir ce lien indispensable de l'accueil téléphonique auprès de nos adhérents.

Répartition des appels téléphoniques :

102 043
appels téléphoniques servis



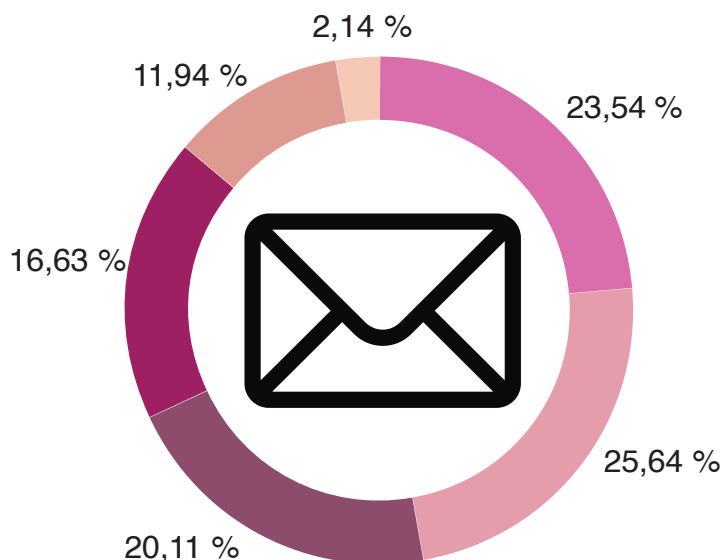
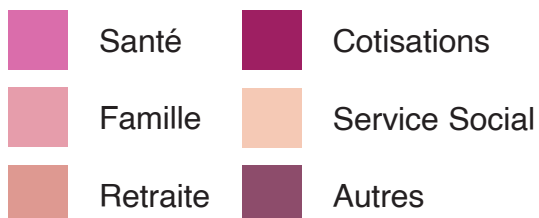
À VENIR...

Mise en place de nouveaux partenariats et formations pour toutes nouvelles créations de France Services en Franche-Comté.

Un projet d'accueil dans les France Services d'Arbois et Salins les bains (39) est en cours en collaboration avec la Communauté de communes.

Répartition des mails :

26 544
mails traités

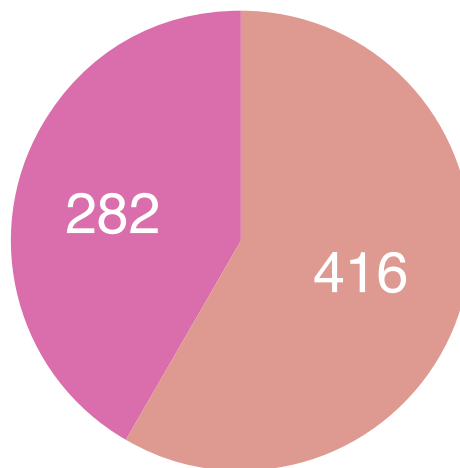


Conseil en Protection Sociale

L'activité des Conseillers en Protection Sociale (CPS) privilégie l'affiliation et le Conseil sous forme de rendez-vous sur sites ou en agences, à la satisfaction des adhérents et des CPS, qui bénéficient d'une connexion à internet et peuvent ainsi présenter notre site et les services en ligne et réaliser en direct des

inscriptions à l'espace privé.

La situation sanitaire ayant changé les méthodes de travail des CPS, ce sont des rendez-vous téléphoniques ou physiques qui sont proposés, selon la demande. Sachant que des rendez-vous en visio avec l'outil Teams sont opérationnels également.



Afin de répondre au mieux aux besoins des agriculteurs qui envisagent de cesser leur activité dans les années à venir, les Conseillers en Protection Sociale, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, participent à des réunions d'information sur le thème de la retraite et de la transmission. Ce sont 112 participants qui ont pu suivre ces interventions en visioconférence. D'autres interventions sur le thème du Nouvel Installé ont eu lieu dans les lycées, CFPPA auprès de 143 jeunes.

L'offre en ligne



MISSIONS

Trouver la bonne information, **simplifier** les démarches, **maintenir** une relation de proximité... La MSA s'engage sur la qualité de services et d'accueil de ses adhérents. Elle **développe** des services Internet pour faciliter les démarches quotidiennes des familles comme des professionnels agricoles.

Les faits marquants de 2021

Mise à jour régulière de l'onglet « Covid-19 » créé en 2020 pour répondre aux questions des adhérents au sujet des différents services à leur disposition en rapport avec la pandémie. Cet onglet regroupe toutes les informations relatives au Covid-19 tant au niveau national qu'au niveau régional.

MSA de Franche Comté > Accueil

AGISSONS POUR LA RURALITÉ

Agissons pour la ruralité

Découvrez les 10 propositions citoyennes de la MSA et agissons ensemble pour la ruralité.

En savoir plus



Les coordonnées des MSA

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble des caisses du réseau MSA, classées...



Agri'écoute, un service d'écoute en cas de détresse

Mal-être, solitude, dépression, difficultés personnelles ou professionnelle...



Les questions les plus fréquentes

Une démarche auprès de la MSA ? Une question ? Vous ne savez pas qui contac...



Sur Internet

L'Assistance Internet de la MSA a pour mission de mettre à la disposition des internautes une « assistance en ligne » pour les accompagner au démarrage ou dans l'utilisation des Services en Ligne proposés par la MSA : employeurs, exploitants, tiers déclarants, tiers de paiement et particuliers suite au développement de la Webitique.

Environ 48 000
visites sur le site
Internet

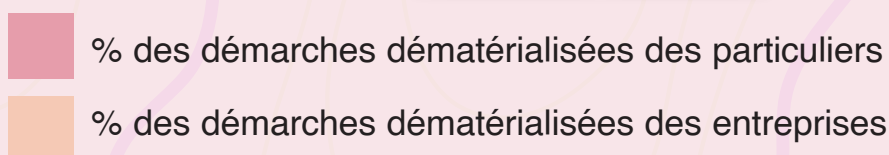
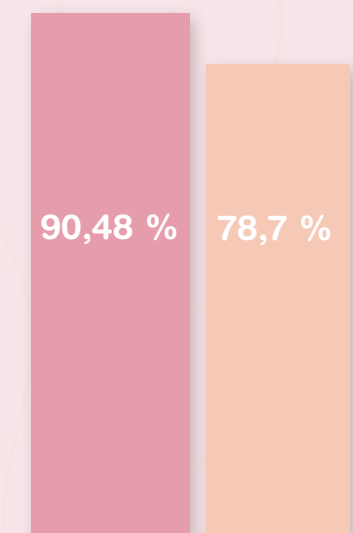
Près de 337 000
pages vues par mois
sur le site Internet



Mes services en ligne

48 399 adhérents
inscrits à « Mon espace privé »

Disponibilité, personnalisation, accessibilité et échanges sécurisés : en réponse aux attentes et besoins de ses adhérents, la MSA développe une offre digitale complète sur franchecomte.msa.fr



PARTICULIERS (% des démarches dématérialisées - détails)

• Déclaration de ressources Prestations Familiales	87,59 %
• Demande aide au logement	29,11 %
• Déclaration de ressources Allocation Adulte Handicapé	34,64 %
• Déclaration de ressources RSA	57,11 %
• Demande de Prime d'activité	84,57 %
• Déclaration de ressources Prime d'activité	82,27 %

ENTREPRISES (% des démarches dématérialisées - détails)

• Déclaration de revenus professionnels	90,48 %
• Effectuer un TESA	99,91 %
• Déclaration Préalable à l'Embauche	90,99 %
• Effectuer une déclaration de salaire d'activité	68,19 %

Par téléphone



ZOOM SUR Mon Espace Privé

- Vous avez une question sur votre compte « Mon espace privé » ?
- Vous ne parvenez pas à accéder aux Services en Ligne ?
- Ou vous recherchez une information sur notre site ?

La MSA vous propose une assistance dédiée pour vous accompagner dans vos démarches en ligne :

03 20 900 500

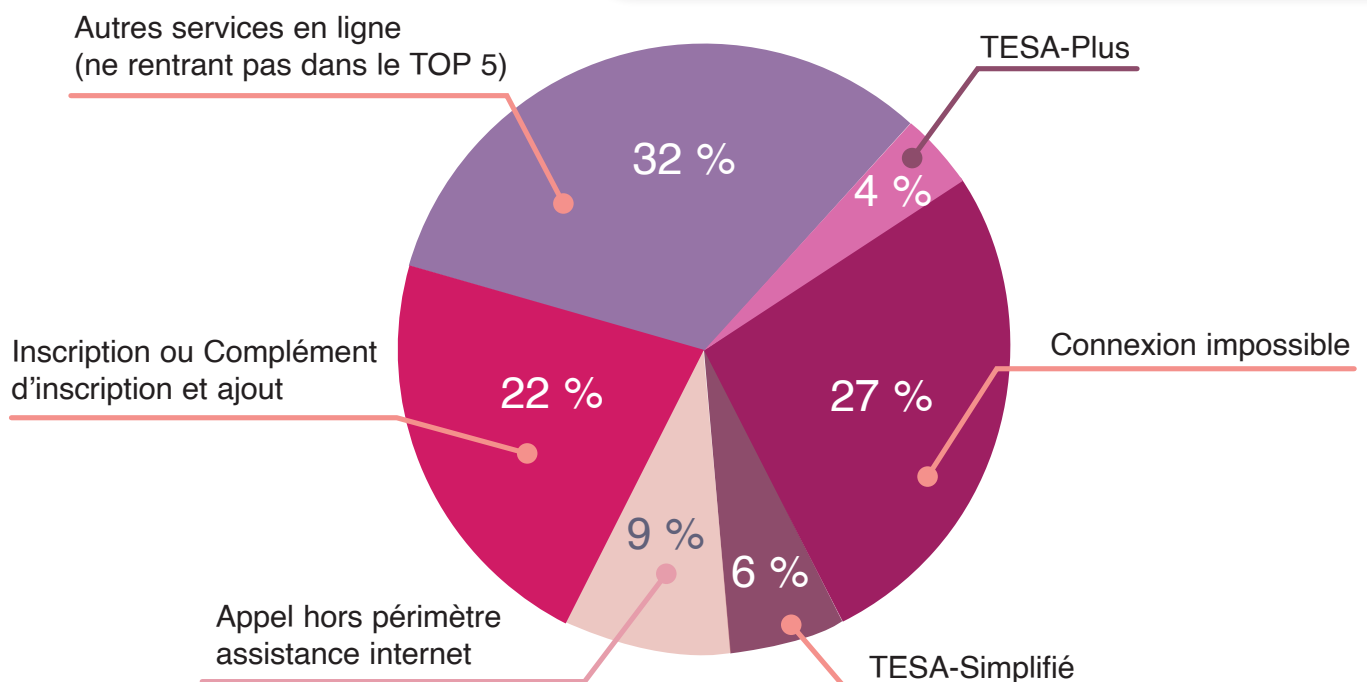
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

En 2021 ce sont

**6 326 appels téléphoniques servis
et 988 mails répondus**

dédiés exclusivement à l'accompagnement, la connexion et l'utilisation des espaces privés ou professionnels et des Services en Ligne pour nos adhérents Frانس-Comtois.

Le TOP 5 des principales sollicitations Assistance Internet



L'offre de proximité

En agences



MISSIONS

La MSA de Franche-Comté **accueille** ses adhérents sur tout le territoire. Pour nous rencontrer, ils peuvent prendre rendez-vous avec nos agents d'accueil sur nos 3 sites ou dans l'une de nos 5 agences.

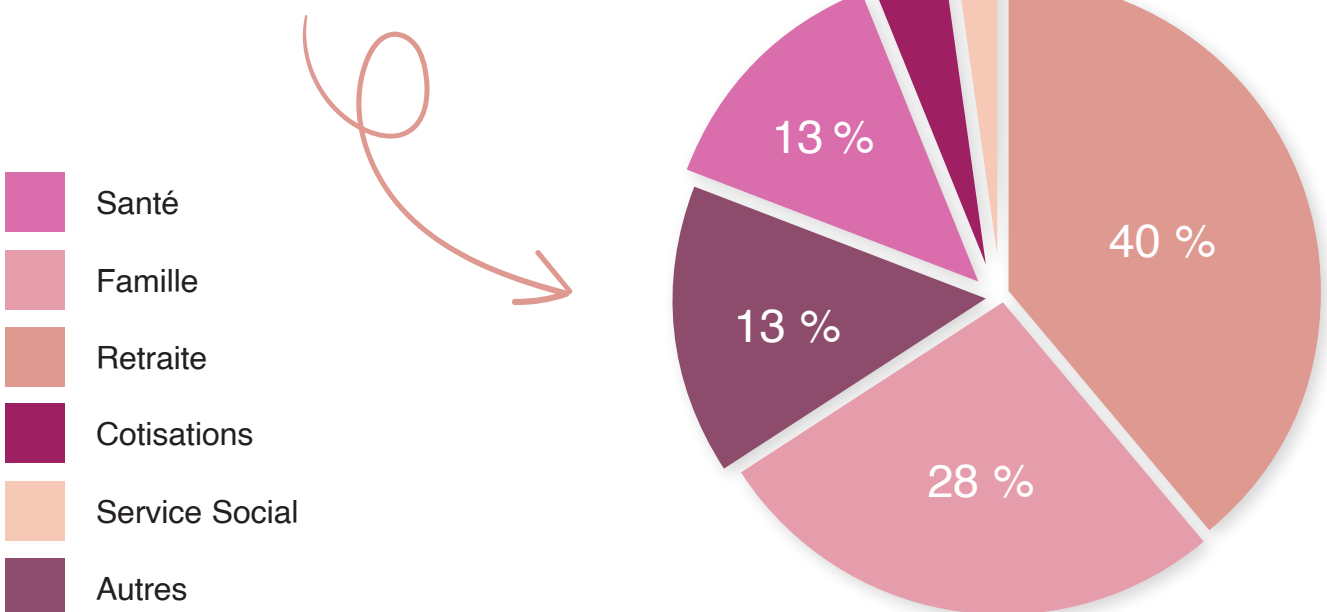
La prise de rendez-vous se fait par téléphone auprès de notre centre de contact, ou grâce au Service en Ligne de prise de rendez-vous via l'espace privé de l'adhérent. Nous avons privilégié les rendez-vous téléphoniques durant ces périodes de circulation du Covid-19, tout en organisant la réouverture de nos accueils physiques dans un strict respect des consignes sanitaires en vigueur.

6 613 appels sortants
pour informer, accompagner nos adhérents

3 738 RDV téléphoniques

617 RDV physiques

Répartition des RDV



Doubs

Site de Besançon

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Agence de l'Isle-sur-le-Doubs

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Agence de Pontarlier

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Jura

Site de Lons Le Saunier

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Agence de Fouchéras

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Agence d'Arbois

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Haute-Saône

Site de Vesoul

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Sauf le jeudi matin

Accueil sans rendez-vous

Territoire de Belfort

Agence de Belfort-Méroux

Sur rendez-vous uniquement
9h00 à 16h30

Les RDV Prestations au bénéfice de nos adhérents

La réalisation d'un rendez-vous Prestations consiste à dresser avec le bénéficiaire détecté ou ciblé, un état exhaustif de la situation sociale et d'identifier de nouveaux droits potentiels, voire des droits à fermer. Une fois identifiés, ces droits potentiels font l'objet d'une étude par les services métiers qui les attribuent ou non aux bénéficiaires.

Dans ce cadre, les futures mamans sont contactées afin que leurs droits liés à la Maternité et à la Naissance de leur enfant soient bien expliqués. Ce sont 103 rendez-vous Naissance que nous avons pu réaliser. Les autres rendez-vous Prestations sont liés à l'attribution d'une Retraite, d'une Réversion ou d'une Complémentaire Santé Solidaire.

En tout **861 RDV Prestations**

MSAP & France Services

Qu'est-ce qu'une Maison de Service au Public ? Qu'est-ce qu'une France Services ?

Les Maisons de Service au public ou MSAP et les France Services ou FS, délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les MSAP et les FS articulent présence humaine et outils numériques.

Quels services ?

Une gamme élargie de services en un lieu unique. L'utilisateur est accueilli par un agent et peut obtenir des informations et effectuer des démarches administratives auprès de plusieurs opérateurs : MSA, CAF, Pôle Emploi, préfecture...

A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services.

Les MSAP, animées par des agents formés en particulier par la MSA, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures.

Les FS, animés par des agents formés par les 9 opérateurs de la convention, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations : allocations, législation du travail, formation...

- Aide à l'utilisation des services en ligne : inscription et mise à jour de «Mon espace privé»

- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers...

- Mise en relation avec la MSA : prise de rendez-vous, entretien à distance par téléphone...

Un ordinateur, une imprimante et un scanner sont à votre disposition dans ces lieux permettant d'échanger avec la MSA ou tout simplement d'éditer attestations et formulaires.



À VENIR...

Liste des France Services labellisés au 1^{er} trimestre 2022

Doubs 25	L'Isle sur le Doubs
	Fesches le Chatel
	Montenois
Haute-Saône 70	Pesmes
	Marnay



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Directeur de la publication
Jean-Marie Boulec

Rédaction et conception graphique
Service Communication MSA Franche-Comté

Crédits photos *CCMSA-Freepik*

**13 Avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon CEDEX 9**
☎ **03 84 35 25 25**



 franchecomte.msa.fr